

NUMÉRO SPÉCIAL

TEACH LE PROF

NOVEMBRE 2019

BONJOUR/HELLO

**50^E ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR
LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA**

ÉDITEUR
Wili Liberman

ÉDITRICE ASSOCIÉE
Lisa Tran

ADJOINTE À L'ÉDITION
Raenu Sarathy

STAGIAIRE EN ÉDITION
Isabel Ottoni

CONTRIBUTEURS
Martha Beach, Christine Cho,
Meagan Gillmore, Carolyn Gruske,
Julie Hamel, Susan Hughes,
Robert J. Talbot,

EXPERTE-CONSEIL
Robert J. Talbot, responsable
de la recherche, Commissariat
aux langues officielles

DIRECTRICE ARTISTIQUE/
CONCEPTRICE
Kat Bezner

TRADUCTEUR
Tommy Guignard

CONSEIL CONSULTATIF
DE RÉDACTION
Bernice Slotnick
Enseignante (retraîtée)

John Myers
Instructeur de programmes, Institut
d'études pédagogiques de l'Ontario/
Université de Toronto

Rose Dotten
Directrice des services de bibliothèque
et d'information, University of Toronto
Schools (retraîtée)

TEACH/LE PROF est une publication de 1454119 Ontario Ltd. Imprimé au Canada. Tous droits réservés. Les abonnements sont offerts gratuitement; il suffit de nous écrire à l'adresse 1655, Dupont Street, suite 321, Toronto, Ontario, M6P 3T1, de nous envoyer un courriel à info@teachmag.com ou de nous appeler au 416-537-2103. Vous pouvez aussi vous inscrire à notre infolettre à teachmag.com. Nous acceptons les articles, photos et œuvres non sollicités, mais ne pouvons en garantir le retour. Les enseignants peuvent reproduire le contenu du présent numéro sans autorisation pour leur classe. Toute autre reproduction de quelque manière que ce soit est interdite si moins d'avoir reçu au préalable le consentement de TEACH. TEACH s'efforce de prendre toutes les précautions nécessaires, mais ni elle ni ses affiliés ne peuvent assumer de responsabilité vis-à-vis du contenu, des erreurs ou des opinions exprimées dans les articles ou les annonces publicitaires. C'est pourquoi elle décline toute responsabilité pour quelque dommage que ce soit. Entente d'envoi poste-publications canadien n° 43579512. ISSN n° 1198-7707.

www.teachmag.com

Funded by the Government of Canada
Financé par le gouvernement du Canada

Canada

INTRODUCTION

Il y a cinquante ans et même avant, une fracture surtout linguistique divisait le Canada. L'écart entre anglophones et francophones semblait se creuser dangereusement. Le gouvernement de l'époque s'en inquiétait beaucoup et voulait trouver une solution au problème. C'est pourquoi le premier ministre Lester B. Pearson a créé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969). Les recommandations de la Commission royale ont abouti à la création de la *Loi sur les langues officielles* et du Commissariat aux langues officielles.

Pour souligner la reconnaissance des langues officielles et la création du Commissariat, TEACH consacre le numéro spécial qui suit à l'importance du bilinguisme, aux conséquences de la *Loi* à long terme et à l'avenir réservé à cette dernière.

C'est du fond de notre cœur que nous souhaitons remercier le gouvernement fédéral pour son soutien financier. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers le Commissariat aux langues officielles pour ses conseils, suggestions et informations qui nous ont été utiles pour produire le présent numéro. Nous aimerions aussi souligner la contribution de Commémoration Canada et du ministère du Patrimoine canadien à la concrétisation de ce numéro spécial sur les langues officielles. Sans ce généreux soutien, ce numéro n'aurait pas pu voir le jour.

Nous commençons par le commencement, soit un article de Robert J. Talbot, responsable de la recherche au Commissariat aux langues officielles et historien, qui met en contexte notre thème principal. Talbot explique l'évolution des relations entre francophones et anglophones au fil du temps, du dix-septième siècle jusqu'à aujourd'hui. C'est en quelque sorte l'assise sur laquelle repose tout le contenu du numéro.





À LA DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE DU MOUVEMENT SUFFRAGISTE CANADIEN DANS UNE BANDE DESSINÉE HISTORIQUE

Voici l'histoire vraie de la longue lutte menée par les Canadiennes pour obtenir le droit de vote dans un format dynamique et interactif qui enrichit l'apprentissage. Des illustrations évocatrices dépeignent tout le temps qu'il a fallu aux femmes pour obtenir le droit de vote et les difficultés qu'elles ont rencontrées sur leur chemin.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT À [CANADIANSUFFRAGE.COM/FR](https://canadiansuffrage.com/fr)



GRANDS ÉVÉNEMENTS LIÉS AUX LANGUES OFFICIELLES DEPUIS 1969

..... 6

DEUX SOLITUDES, UNE HISTOIRE COMMUNE

Robert J. Talbot

..... 8

LES ÉDUCATEURS : À LA RESCOURS DU BILINGUISME

Conversation avec le commissaire aux langues officielles

Meagan Gillmore

..... 13

BONJOUR MY FRIEND

Les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Martha Beach

..... 18

L'ENSEIGNEMENT DES DEUX LANGUES OFFICIELLES AU QUÉBEC

Julie Hamel

..... 21

LANGAGE ET LANGUE EN PROGRAMMATION

Carolyn Gruske

..... 37

LES VERTUS DU BILINGUISME

Christine L. Cho

..... 41

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Une adaptation continue

Carolyn Gruske

..... 44

CURRICULA

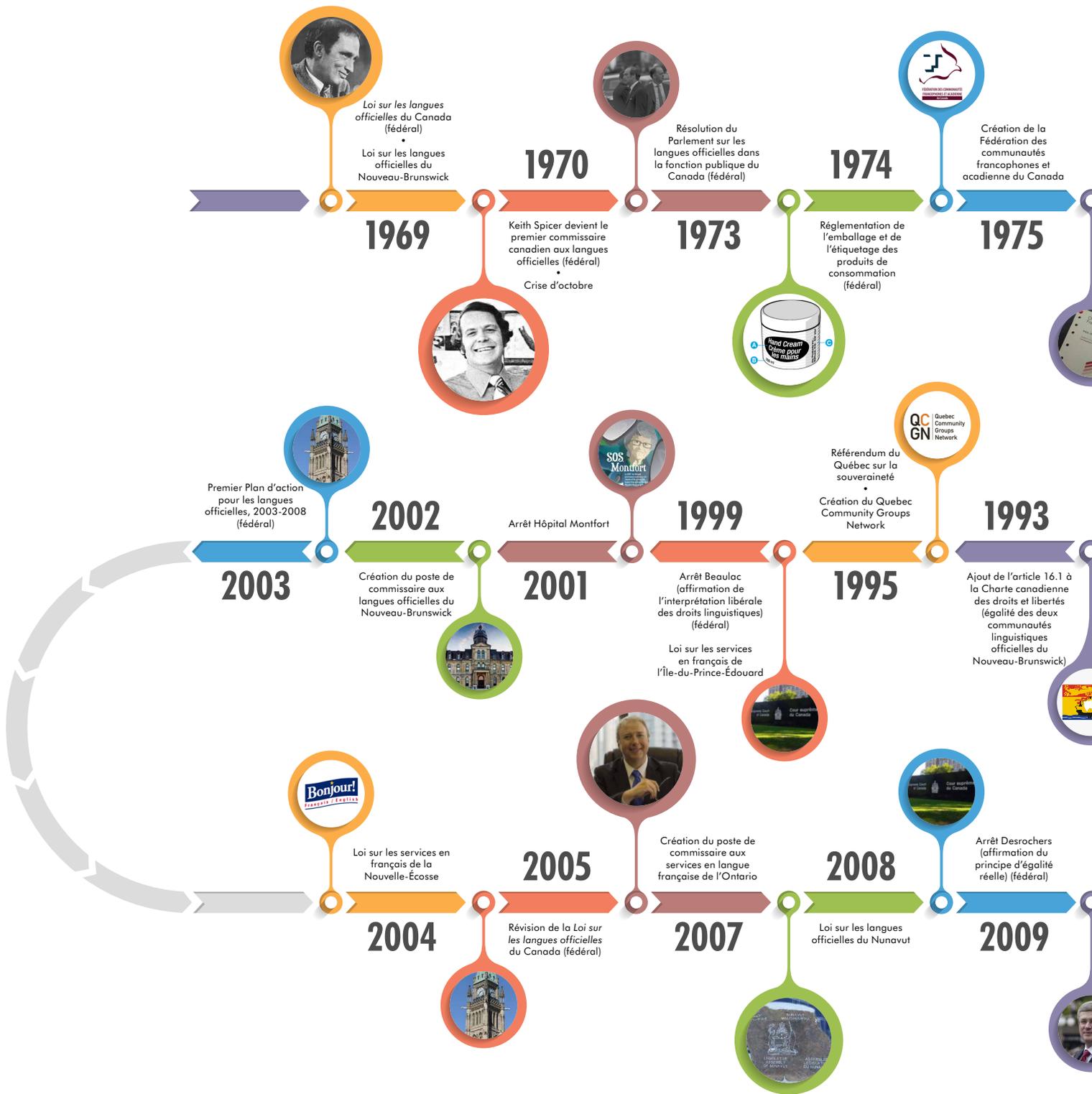
50^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles du Canada

..... 24

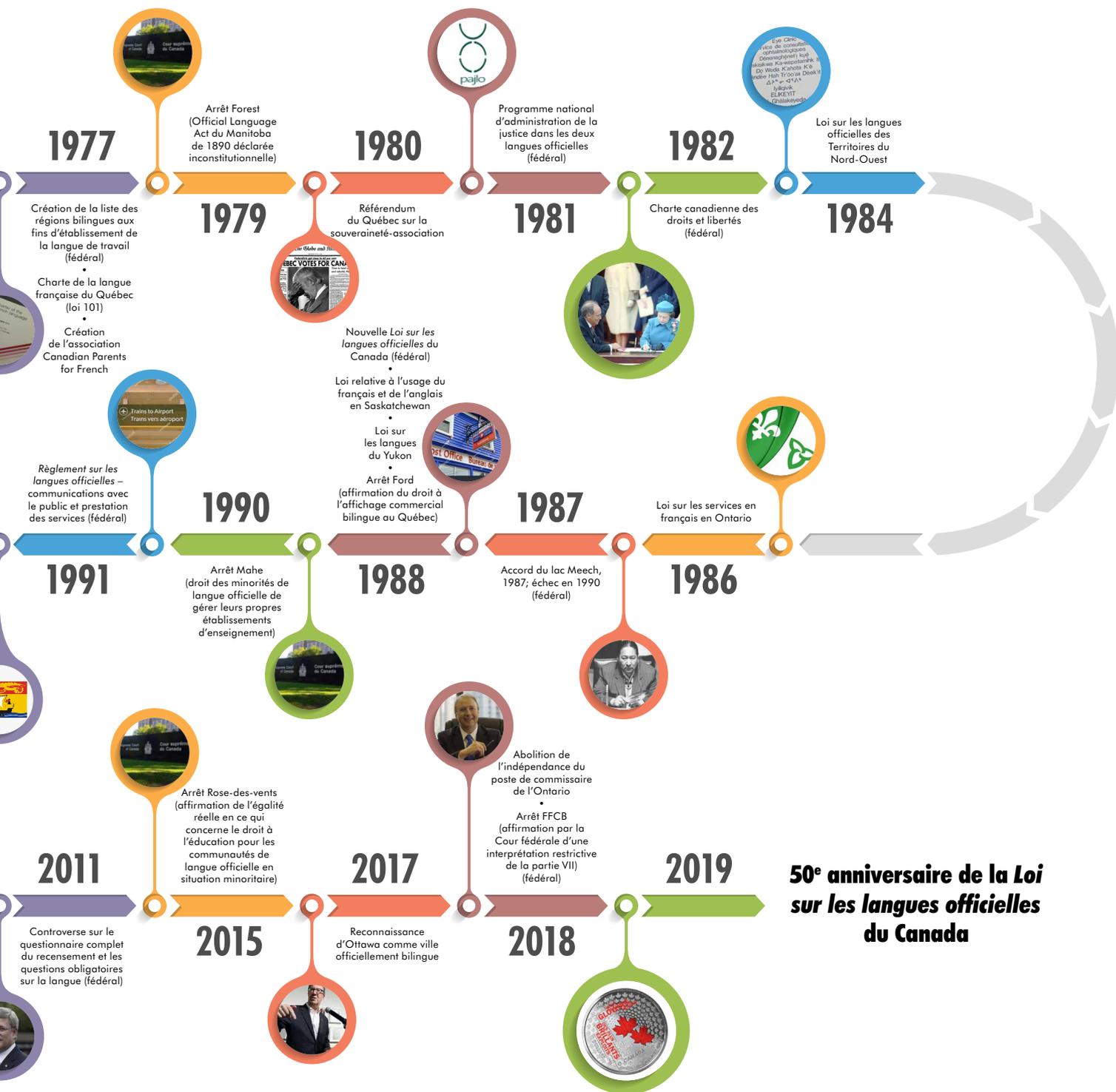


Source de l'image : gouvernement du Nunavut
 (www.clo-ocol.gc.ca/newsletter_cyberbulletin/05_04_2013/content_contenu_f.htm)

GRANDS ÉVÉNEMENTS LIÉS AUX LANGUES OFFICIELLES DEPUIS 1969



Source de l'image de 1969 : Bibliothèque et Archives Canada, numéro de référence archivistique R11473-11, C-151887; source de l'image de 1973 : Woodbridge Company Limited/Beck/Montreal Star, Bibliothèque et Archives Canada, numéro d'entrée 1984-133 NPC, e008300499; image de 1984 par Daniel Case, site Web Wikimedia Commons; source de la photo de 1987 : Reuters; source de l'image de 1991 : Shutterstock; source de l'image de 2018 : <https://onbcanada.ca/fr/%C3%A9quipe/roymond-theberge-2/>; source de l'image de 2018 de Diane Saxe : Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario; source de l'image de 2019 : www.



Canada, numéro d'entrée 1980-108 NPC, PA-151863; source de l'image de 1974 : www.bureaudelaconcurrence.gc.ca; source de l'image de 1980 : archives du Globe and Mail; source de l'image de 1982 : Robert Cooper, photo de 2002 par Christopher Craig, site Wikimedia Commons; source de l'image de 2007 : www.clo-ocol.gc.ca; image de 2011 : © Inotit/Dreamstime; source de l'image de 2017 : photo par Andrew Meade, The Hill Times; cdncoincan.com



DEUX SOLITUDES, une histoire commune

Par Robert J. Talbot

Les relations entre les francophones et les anglophones du Canada ont été, à différents points de notre histoire, marquées de diverses façons par les conflits, la cohabitation et la collaboration. Heureusement, les relations demeurent pacifiques depuis un certain temps, mais ce ne fut pas toujours le cas.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'Amérique du Nord était un continent en guerre. Les deux grandes puissances européennes qui voulaient dominer, la France et la Grande-Bretagne, ont fait la guerre en Amérique du Nord pas moins de six fois durant cette période. Il en a découlé des conséquences dévastatrices pour les colons eux-mêmes. Par exemple, en 1696-1697, les forces françaises expulsent la majorité de la population anglophone de Terre-Neuve et, en 1755-1764, les forces britanniques expulsent la majorité de la population francophone de l'Acadie.

Il y a eu des cas de cohabitation, voire de collaboration, pendant cette période turbulente. Par exemple, en temps de paix, certains échanges commerciaux se poursuivent entre colons et pêcheurs britanniques et français. Après que les Britanniques eurent assis leur domination sur une grande partie de l'Acadie continentale en 1713, les Acadiens francophones sont d'abord tolérés et, dans une certaine mesure, encouragés à demeurer sur place afin de maintenir une économie locale viable.

Dans l'ensemble, la période en est surtout une de conflit qui culmine avec la guerre de Sept Ans (1754-1763) au cours de laquelle la Grande-Bretagne finit par prendre le contrôle de ce qui était, jusque-là, la Nouvelle-France.

Les autorités britanniques reconnaissent cependant rapidement la nécessité de maintenir la loyauté (ou, du moins, la neutralité) des quelque 60 000 colons franco-catholiques sous leur emprise, surtout à une époque où les colons américains au sud commencent à réclamer leur indépendance de la Grande-Bretagne. En 1774, le gouverneur Guy Carleton persuade le Parlement britannique d'adopter l'Acte de Québec qui reconnaît la foi catholique et le code civil français dans la colonie. En 1791, l'Acte constitutionnel autorise la tenue d'une assemblée élue dans le Haut-Canada (Ontario) et le Bas-Canada (Québec), et le français et l'anglais sont reconnus comme langues du Parlement du Bas-Canada.

C'est en partie pour ces raisons que la plupart des colons francophones et anglophones de l'Ontario et du Québec sont demeurés fidèles ou neutres pendant la guerre d'indépendance américaine et la guerre de 1812. Sans le compromis entre le français et l'anglais, le Canada n'aurait peut-être pas existé sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

Si francophones et anglophones se sont affrontés lors des rébellions du Bas-Canada et du Haut-Canada de 1837-1838, il y a eu aussi en revanche des exemples de collaboration entre francophones et anglophones au sein des rebelles. Des membres des deux groupes culturels et linguistiques demandaient en effet une plus grande démocratisation de la société canadienne.

Les francophones et les anglophones ont également travaillé main dans la main pour faire progresser la démocratie canadienne par des moyens pacifiques et pour obtenir davantage de droits et de reconnaissance pour le français et l'anglais. De 1848 à 1851, les réformateurs modérés Robert Baldwin, un protestant anglophone, et Louis-Hippolyte La Fontaine, un catholique francophone, forment un gouvernement dont ils sont copremiers ministres, pour la province récemment formée du Canada-Uni. Remarquablement, ils persuadent les autorités britanniques d'accorder à la colonie un gouvernement responsable autonome. Baldwin et La Fontaine adoptent également une mesure visant à rétablir la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues de l'assemblée législative.

Les francophones et les anglophones collaborent une fois de plus à la réalisation de la Confédération en 1867. Les figures de proue de ce partenariat sont John A. Macdonald et George-Étienne Cartier. La nouvelle fédération comprenait une province à majorité française, le Québec. Sa constitution reconnaissait le français et l'anglais comme langues de l'assemblée législative et des tribunaux fédéraux, et comme langues de l'assemblée législative et des tribunaux provinciaux du Québec, puis, en 1870, du Manitoba également. La constitution reconnaissait également les droits de la minorité protestante au Québec et des minorités catholiques dans certaines autres provinces à leurs propres

écoles séparées. En pratique, la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones des autres provinces pouvaient ainsi, dans une certaine mesure, compter sur les écoles pour assurer la transmission continue de leur langue dans leur milieu de vie.

Les relations entre les Canadiens francophones et anglophones se sont rapidement détériorées au cours des cinquante années qui ont suivi la Confédération. Le pays connaît un certain nombre de conflits et de controverses, ainsi qu'un désaccord fondamental sur la question suivante : le Canada devait-il être un pays bilingue et biculturel d'un

“ La plupart des colons francophones et anglophones de l'Ontario et du Québec sont demeurés fidèles ou neutres pendant la guerre d'indépendance américaine et la guerre de 1812. Sans le compromis entre le français et l'anglais, le Canada n'aurait peut-être pas existé sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. ”

océan à l'autre ou un pays anglophone avec une minorité francophone confinée à la province du Québec? Parmi les controverses, notons la pendaison de Louis Riel en 1885, la restriction du droit à l'instruction en français par plusieurs provinces (notamment le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario) et la crise de la conscription pendant la Première Guerre mondiale. En 1918, les relations entre anglophones et francophones en sont à leur plus bas et certains politiciens québécois commencent ouvertement à envisager la sécession de la fédération (dans la fameuse motion Francoeur de 1918).

Après la Première Guerre mondiale, des politiciens modérés francophones et anglophones, des dirigeants de la société civile et des intellectuels réunissent leurs forces dans le but de rétablir les relations et de mieux faire accepter l'égalité du français et de l'anglais au Canada. Ils forment ce qu'on appelle le mouvement de la bonne entente, et hommes comme femmes y jouent un rôle important, dont Eugénie Lorans, présidente de la Ligue de la Bonne Entente.



Les partisans de la bonne entente contribuent à la tenue de célébrations bilingues à l'occasion du 60^e anniversaire de la Confédération, à l'affranchissement bilingue et à la restauration de l'éducation en langue française en Ontario, tout en 1927. La création du Bureau de la traduction fédéral, d'une monnaie bilingue et d'un service de radio national français et anglais (Radio-Canada/CBC) suit dans les années 1930. Sur la scène internationale, des hommes d'État francophones et anglophones comme le premier ministre William Lyon Mackenzie King et le ministre de la Justice Ernest Lapointe œuvrent ensemble pour l'indépendance du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Bien que des conflits et des tensions persistent, les relations et la reconnaissance du français et de l'anglais sont bien meilleures en 1939 qu'elles ne l'étaient en 1919.

La tension monte à nouveau pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Une autre crise de la conscription survient en effet à ce moment-là et, après la guerre, les intellectuels canadiens-français se montrent de plus en plus critiques à l'égard du fossé socio-économique qui sépare les anglophones et les francophones et de la prédominance continue de la langue anglaise dans la sphère publique, notamment au Québec où les francophones constituent la majorité.

La situation atteint son paroxysme lors de la Révolution tranquille des années 1960 au Québec. Le pays est le théâtre de l'émergence d'un mouvement nationaliste francophone laïque qui voyait la séparation du Canada comme une option plus intéressante que le statu quo. En 1962, des controverses et protestations éclatent au sujet du manque de représentation francophone au sein de la fonction publique fédérale. Non seulement est-il souvent difficile pour les francophones d'obtenir des services du gouvernement national dans leur langue, mais ils ne jouissent pas non plus des mêmes chances d'obtenir un emploi dans l'administration publique canadienne.

Pour faire face à la crise qui secoue l'unité nationale et trouver des solutions, le premier ministre Lester B. Pearson crée la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969). Pearson adopte également d'autres mesures visant à favoriser une identité canadienne qui inclut les Canadiens d'expression française et les communautés ethnoculturelles, notamment l'adoption d'un nouveau drapeau canadien en 1965.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme était dirigée par un francophone,



André Laurendeau, et un anglophone, Davidson Dunton. Son rapport en plusieurs volumes contenait une série de recommandations générales, dont les suivantes :

- le bilinguisme officiel au niveau fédéral, non seulement au Parlement et dans les tribunaux fédéraux, mais aussi dans l'administration publique;
- le bilinguisme officiel pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick (en plus du Québec, qui était déjà une province bilingue à l'époque) et l'amélioration des services en français dans les autres provinces;
- la création de quartiers bilingues dans l'ensemble du pays, où la situation s'y prêtait;
- le bilinguisme officiel dans la région de la capitale nationale, pour tous les ordres de gouvernement;
- la reconnaissance constitutionnelle du droit des minorités de langue officielle de l'ensemble du pays d'envoyer leurs enfants dans des écoles de leur langue financées par les fonds publics, là où le nombre le justifie;
- une loi sur les langues officielles et un commissaire aux langues officielles pour le gouvernement fédéral et pour chaque province bilingue.

En réponse aux recommandations de la Commission

4 juin 2014 – Digby, Nouvelle-Écosse. Murale qui raconte l'histoire des Acadiens de Nouvelle-Écosse.

royale, le gouvernement fédéral, sous le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, a adopté la *Loi sur les langues officielles*, qui est entrée en vigueur le 7 septembre 1969. Elle avait pour but de renforcer l'unité nationale par la promotion de l'égalité d'accès et de la participation aux institutions nationales du Canada, pour tous les Canadiens, quelle que soit leur langue officielle. La *Loi* affirmait l'égalité du français et de l'anglais au Parlement et dans les tribunaux fédéraux (pour donner plus de vigueur à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique), reconnaissait le français et l'anglais comme langues officielles du Canada, obligeait les institutions fédérales à servir les citoyens et à communiquer avec eux dans les deux langues (en particulier les bureaux centraux, les bureaux des quartiers désignés bilingues et les institutions servant les voyageurs) et affirmait enfin le droit des fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix. Ensemble, ces mesures tentaient de mettre fin à un siècle de débats et d'ambiguïtés sur la nature du Canada, d'un côté en tant que pays anglophone avec un Québec bilingue, mais confiné ou, de l'autre côté, en tant

que pays bilingue où les deux langues ont toute la place nécessaire pour prospérer, d'un océan à l'autre.

La *Loi* de 1969 établissait également le poste de commissaire aux langues officielles, un agent indépendant du Parlement dont le rôle serait « de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur » (article 25 de la *Loi sur les langues officielles* de 1969). Comme l'explique Keith Spicer, premier commissaire aux langues officielles (1970-1977) dans son rapport annuel inaugural, « le Commissaire est appelé non seulement à défendre le bilinguisme des institutions prescrit par la *Loi*, mais aussi, de façon indirecte mais active, à le promouvoir ». Spicer, un anglophone d'une trentaine d'années qui avait travaillé comme professeur, commentateur des médias et chercheur pour la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, croyait que la promotion de la dualité linguistique devait être agréable, franche et accessible. Par-dessus tout, il fallait qu'elle soit rédigée dans des termes en résonance tant avec les francophones qu'avec les anglophones. Faisant le bilan

de son mandat, Spicer a eu ces mots dans le rapport annuel du commissaire aux langues officielles : « Il y a sept ans, je me demandais quel rôle adopter. [...] La réponse se résumait à tenter chaque jour de réconcilier deux impératifs, soit prouver aux francophones que la réforme est sérieuse et prouver aux anglophones qu'elle est humaine et ouvre bien des portes à leurs enfants. »

D'autres mesures favorisant l'égalité du français et de l'anglais et d'autres moments charnières qui façonneront les relations entre francophones et anglophones s'ajouteront au cours des cinquante années suivantes, notamment la reconnaissance constitutionnelle du français et de l'anglais comme les deux langues officielles du Canada, l'enchâssement des droits linguistiques des francophones et anglophones dans la Charte en 1982 et l'adoption en 1988 de la *Loi sur les langues officielles* révisée.

—
Robert J. Talbot est responsable de la recherche au Commissariat aux langues officielles du Canada.

OFFICIAL LANGUAGES ACT
EDUCATION GUIDE

A project of Un projet de HISTORICA CANADA

INVESTIGATE THE COMPLEX HISTORY OF LANGUAGES IN CANADA WITH HISTORICA CANADA'S NEW EDUCATION GUIDE AND VIDEOS!

[DOWNLOAD OUR LEARNING RESOURCES HERE!](#)

EXPLOREZ L'HISTOIRE COMPLEXE DES LANGUES AU CANADA AVEC LES VIDÉOS ET LE NOUVEAU GUIDE PÉDAGOGIQUE DE HISTORICA CANADA!

[TÉLÉCHARGEZ NOS RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ICI!](#)

Funded by the Government of Canada / Financé par le gouvernement du Canada

Canada

GUIDE PÉDAGOGIQUE
LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES



LES ÉDUCATEURS À LA RESCousse DU BILINGUISME

Conversation avec le commissaire aux langues officielles

Par Meagan Gillmore

Les éducateurs qui montrent à leurs élèves l'importance du français et de l'anglais leur enseignent en fait l'un des principes fondamentaux de la société canadienne, affirme Raymond Thériage, l'actuel commissaire aux langues officielles.

« Apprendre ou enseigner une langue seconde, c'est ouvrir une autre fenêtre sur le monde. L'enseignement d'une langue seconde, ou même du français comme langue maternelle, c'est une façon concrète de réaliser cette valeur si chère à la société canadienne. Le Canada est un regroupement de deux grandes communautés en une. L'enseignement de la langue seconde fait le pont entre ces deux communautés. »

Il n'est cependant pas toujours aisé de relier deux parties aussi différentes du pays. À titre de commissaire aux langues officielles, Thériage est responsable d'assurer l'égalité du français et de l'anglais au gouvernement du Canada, au Parlement et dans les institutions fédérales et les institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*; de favoriser la préservation et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays et de promouvoir l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Son bureau étudie également les plaintes de violations présumées de la *Loi sur les langues officielles* et, au besoin, mène des enquêtes. Parmi les plaintes reçues, mentionnons l'absence de matériel audio en français dans les bornes d'inspection primaire



Raymond Thériault, actuel commissaire aux langues officielles (2019).

aux douanes et aux frontières dans les aéroports, l'absence de vidéos en français dans les musées nationaux et même le fait que le premier ministre réponde en anglais aux questions en français ou en français aux questions en anglais lors des réunions publiques. Le bureau du commissaire effectue des vérifications concernant le bilinguisme dans les services fédéraux. En plus d'expliquer comment éviter que ces plaintes se reproduisent, le bureau rédige des rapports et formule des recommandations au gouvernement sur la façon de promouvoir et de protéger les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

Pour y parvenir, il faut se pencher sur des questions pertinentes à la promotion des langues officielles du Canada, y compris dans le domaine de l'éducation.

Les statistiques montrent que les Canadiens sont pour l'apprentissage des deux langues officielles chez les enfants. En 2016, le Commissariat aux langues officielles a commandé une étude qui a révélé que huit Canadiens sur dix étaient pour l'enseignement, dans une certaine mesure, des deux langues dans toutes les écoles élémentaires du pays et qu'il faut faire davantage pour rendre les jeunes bilingues, notamment en augmentant le nombre de places disponibles dans les programmes scolaires d'immersion française.

L'éducation ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral et n'est donc pas expressément visée par la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, il faut une bonne éducation si on veut aider les Canadiens à comprendre l'importance des deux langues officielles.

« Je pense que les enseignants ont un rôle essentiel dans l'édification du pays. Ils ont beaucoup de pouvoir par la façon dont ils choisissent de faire passer leurs messages et de transmettre leurs idées », dit Thériault.

Le moment est idéal pour rappeler aux gens à quel point les deux langues sont importantes. Thériault est devenu commissaire le 29 janvier 2018 et est la huitième personne à occuper ce poste. Dans une déclaration publiée un an après le début de son mandat, il s'est dit consterné par les décisions prises par les gouvernements provinciaux du Canada qui affaiblissaient le statut des communautés linguistiques en situation minoritaire.

« On se demande si les langues officielles constituent réellement une valeur fondamentale de la société canadienne », fait savoir Thériault, non sans être surpris, cinq décennies après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969.

« Je pense que c'est dans l'air du temps, c'est une tendance passagère, ajoute-t-il, en soulignant la solidarité dont il est témoin pour les communautés linguistiques en situation minoritaire. Je pense que nous devons faire quelque chose, et je crois que nous avons ici une occasion d'éduquer les gens et d'avancer en tant que société. »

Une façon d'aider les Canadiens à mieux apprécier les deux langues officielles est d'accroître le nombre de Canadiens qui parlent français et anglais. En février 2019, le bureau du commissaire a publié un document intitulé *Accéder aux possibilités : Étude sur les difficultés liées à l'offre et à la demande d'enseignants en français langue seconde au Canada*. L'étude, menée par Canadian Parents for French, un organisme bénévole national qui cherche à créer des occasions pour les gens d'apprendre et d'utiliser le français, décrit en détail les difficultés à recruter et à maintenir en poste des enseignants en français langue seconde dans différentes régions du Canada.

Selon le rapport, 430 000 élèves étaient inscrits à des programmes d'immersion française partout au Canada en 2015-2016. Pourtant, les statistiques indiquent que le nombre d'anglophones qui parlent couramment le français demeurera le même dans un avenir proche. Si les programmes d'immersion française continuent de gagner en popularité alors que le taux de bilinguisme demeure stable, c'est qu'une pénurie d'enseignants qualifiés en français langue seconde nous guette.

« Les parents veulent ouvrir toutes les portes possibles à leurs enfants, et ils considèrent les programmes d'immersion

française et les programmes de français langue seconde comme une chose souhaitable pour leurs enfants, que ce soit d'un point de vue culturel ou professionnel, affirme M. Théberge, pour expliquer l'augmentation des inscriptions aux programmes de langue française. C'est à leurs yeux quelque chose de positif pour leurs enfants.»

«Nous devons en fait encourager le gouvernement à financer ces programmes afin d'accroître l'offre. Sinon, nous empêcherons beaucoup d'enfants de bénéficier d'une éducation de qualité en langue seconde.»

Ce rapport formule plusieurs recommandations. En fait partie l'établissement d'une table ronde nationale avec les partenaires provinciaux et territoriaux et les organismes œuvrant en français langue seconde pour élaborer des solutions à long terme et en diriger la réalisation.

«Le système ne peut pas répondre à la demande actuellement, ajoute Théberge. Il nous faut des solutions à long terme.»

La pénurie d'enseignants n'est pas nouvelle, affirme Nicole Thibault, directrice générale nationale de Canadian Parents for French. L'organisation a publié son premier rapport sur le sujet en 2002. Il est depuis toujours difficile de «trouver les bonnes personnes au bon endroit pour enseigner le programme», fait-elle savoir. Les travaux de recherche vont dans ce sens. Les étudiantes et étudiants en enseignement sondés dans le cadre du rapport *Accès aux possibilités* ont mentionné la proximité de leurs amis et de leur famille, l'endroit où ils vivent actuellement et l'endroit où ils veulent vivre comme certains des facteurs les plus importants pour le choix des emplois à pourvoir. Il n'y a pas de réponse facile à ce problème, ajoute Thibault, notant que l'argent ne suffit pas ici.

Les résultats de l'enquête indiquent une préférence pour l'enseignement en milieu urbain. Si l'enseignant en français est le seul francophone de la communauté, il peut se sentir isolé et partir, reprend Thibault. Certaines zones rurales ont cependant une population francophone plus importante. «C'est plutôt perçu comme une compétence désirable», répond-elle concernant la vision des communautés francophones sur l'apprentissage et la maîtrise du français. Il est aussi possible de recruter d'anciens enseignants de français pour pourvoir les postes nécessaires et ainsi éviter de partir de zéro lorsqu'il s'agit de combler les besoins en enseignants en français ou en programmes d'immersion française, explique-t-elle.

Toujours selon Thibault, l'immigration joue un rôle clé dans les programmes d'immersion française; elle souligne d'ailleurs que la réputation internationale du Canada comme pays bilingue le rend attrayant aux yeux des éventuels immigrants.

«Nous avons fait du bon travail à l'échelle internationale en vantant l'idée d'un Canada bilingue, affirme Thibault. Nous

avons beaucoup de nouveaux immigrants qui, à leur arrivée, sont prêts à apprendre une deuxième langue officielle. Pour beaucoup d'entre eux, ils ont déjà leur langue, donc ce n'est pas un problème d'en rajouter.»

Toutefois, l'immigration contribue également à la pénurie d'enseignants en français langue seconde. Auparavant, les provinces qui manquaient d'enseignants pour les programmes d'immersion française pouvaient recruter des enseignants du Québec pour pourvoir ces postes. Aujourd'hui, de nombreux enseignants au Québec enseignent le français aux immigrants, ce qui les empêche de pouvoir s'installer dans d'autres provinces, pour prendre les mots de Thibault. Certaines provinces ont dû recruter des enseignants ailleurs dans le monde, continue-t-elle en soulignant que la Colombie-Britannique a recruté des enseignants en Belgique.

Les difficultés de la coexistence de deux langues sur un pied d'égalité existaient déjà avant la Confédération. En résumé des conclusions de l'étude, le rapport de février se conclut ainsi : «[L]es difficultés en enseignement en FLS [français langue seconde] sont aussi pérennes que les

“Les enseignants ont un rôle essentiel dans l'édification du pays. Ils ont beaucoup de pouvoir par la façon dont ils choisissent de faire passer leurs messages et de transmettre leurs idées.”

défis inhérents au fédéralisme lui-même, et il faut en faire plus, y compris à l'échelle nationale. La persistance de ces difficultés rend d'autant plus importante la nécessité de continuer d'attirer l'attention sur elles et de chercher des solutions novatrices qui contribueront à améliorer l'accès aux possibilités inhérentes à la dualité linguistique pour tous les Canadiens.»

«Lorsque nous avons adopté la *Loi sur les langues officielles*, nous avons reconnu qu'une partie très importante du tissu canadien était constituée de ces deux langues, de ces deux communautés linguistiques, dit Théberge. Au fil des ans, c'est devenu ancré dans l'ADN du Canada, ça fait partie de ce que nous sommes. Les autres pays nous voient comme un pays bilingue. C'est un élément de notre marque de commerce. C'est ce que nous sommes. Les immigrants en sont conscients.

C'est plus qu'essentiel à ce que nous sommes.»

Bien que le bilinguisme soit demeuré au cœur de l'identité canadienne, le pays a beaucoup changé depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. La population a augmenté, tout comme le nombre de langues parlées au Canada. Le numérique a révolutionné la façon dont les gens communiquent et interagissent. La modernisation de la *Loi* doit être une priorité, explique Théberge, en soulignant que les partis politiques, quelle que soit leur allégeance, conviennent tous que la *Loi* doit être révisée.

“**Le numérique a révolutionné la façon dont les gens communiquent et interagissent. La modernisation de la *Loi* doit être une priorité, explique Théberge, en soulignant que les partis politiques, quelle que soit leur allégeance, conviennent tous que la *Loi* doit être révisée.**”

C'est au gouvernement de décider si d'autres langues devraient obtenir le statut de langue officielle, indique Théberge. Son but est d'avoir une loi moderne pertinente, dynamique et forte. Autrement dit, la loi doit tenir compte de ce qu'est la société canadienne actuelle et des nouvelles technologies de communication, et son application doit être possible. Théberge continue en disant que de nombreux groupes étudient actuellement la *Loi* et songent aux possibilités d'en faire un outil efficace aujourd'hui et dans l'avenir.

De l'avis de Théberge, le fait d'avoir deux langues officielles ne va pas à l'encontre de la valeur de multiculturalisme du Canada. Selon lui, c'est plutôt la *Loi sur les langues officielles* qui rend possibles les efforts actuels de multiculturalisme et de réconciliation entre les peuples autochtones et le Canada. Le bilinguisme serait plutôt la source à l'origine de l'environnement propice au multiculturalisme actuel.

«La dualité linguistique est au cœur de la valeur canadienne de diversité. Pour moi, c'est la base, une base qui vient en plusieurs morceaux. De la dualité linguistique, on

passé à d'autres droits de la Charte, puis s'entament alors les discussions pour la réconciliation. Tout cela fait partie d'un pays qui continue d'évoluer, et c'est ce qu'il y a de bien au Canada. En tant que pays, nous continuons d'évoluer, mais nous ne pouvons pas oublier, et nous ne devrions jamais oublier quelles sont nos valeurs fondamentales et sur quoi nous avons bâti ce pays. Il n'y a pas de contradiction. Ce pays a évolué dans le respect de ses valeurs fondamentales.»

Finalement, la promotion de la dualité linguistique exige beaucoup de collaboration.

Les participants à l'étude *Accès aux possibilités* ont souligné la nécessité d'une plus grande collaboration entre les provinces et les territoires et entre les ministères de l'Éducation, les facultés d'éducation et les conseils et commissions scolaires. Thibault indique que la coopération entre les provinces et les territoires est particulièrement importante, soulignant du même coup que les provinces de l'Atlantique travaillent souvent ensemble, tout comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

L'administration et le personnel des écoles doivent également aider les enseignants en français langue seconde, dit Thibault. Les étudiantes et étudiants en enseignement interrogés dans le cadre de l'étude ont indiqué que le facteur le plus important qui les a incités à décider d'enseigner le français était l'aide dont ils pouvaient bénéficier de la direction de leur école.

Les gouvernements provinciaux doivent engager des ressources pour créer des milieux de travail agréables pour les enseignants, ajoute-t-elle. L'évolution des attitudes à l'égard de l'enseignement demeure le principal obstacle à l'augmentation du nombre d'enseignants en français langue seconde. «Nous devons valoriser l'enseignement comme carrière, et ensuite nous aurons plus de gens qui voudront enseigner le français.»

Ce sera avantageux pour tous, explique Théberge.

— Meagan Gillmore est journaliste pigiste à Toronto en Ontario.

CAP VERS LE NORD!

L'EXPÉDITION CANADIENNE
DANS L'ARCTIQUE, 1913-1918

UNE HISTOIRE D'AVENTURES ET DE DÉCOUVERTES POUR LA CLASSE



Cap vers le Nord! est une ressource pédagogique bilingue GRATUITE qui traite de la recherche scientifique, de la culture inuite et de la souveraineté canadienne dans le cadre de l'Expédition canadienne dans l'Arctique de 1913 à 1918.

Inscrivez-vous dès maintenant!

80DEGREESNORTH.COM/FR



BONJOUR MY FRIEND

Les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Par Martha Beach

À l'épicerie, on peut voir des tablettes de produits étiquetés en français et en anglais. Sur le formulaire de passeport, on donne le choix de la langue. Sur un site Web du gouvernement fédéral, on vous demande si vous préférez le français ou l'anglais. Le bilinguisme s'est d'une certaine manière naturalisé au Canada, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Si vous étiez membre d'une minorité vivant en Colombie-Britannique au début des années 1960, il était impossible de trouver des formulaires d'impôt ou des écoles dans votre langue maternelle.

La *Loi sur les langues officielles*, promulguée en septembre 1969, avait pour but d'assurer la prestation de services fédéraux en français et en anglais. C'est pourquoi le gouvernement a aussi cherché à accroître le nombre de francophones dans l'appareil public fédéral. Ont ainsi vu le jour des programmes parallèles, comme l'éducation en français dans les communautés anglophones, l'immersion française pour les groupes à majorité anglophone et le financement de représentants des minorités qui, à leur tour, ont pu faire pression pour améliorer les politiques et accroître le financement.

Ci-dessus :
Articles d'épicerie avec étiquettes bilingues.
Source de l'image : culturalquirks.com

« La *Loi* est d'une importance capitale, surtout pour les minorités linguistiques, qu'on parle des anglophones du Québec ou des francophones d'ailleurs, qui ont besoin de services gouvernementaux », affirme Matthew Hayday, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Guelph en Ontario. Maintenant, nous pouvons tous faire une demande de passeport ou (bien qu'à contrecœur) parler à un représentant de l'Agence du revenu du Canada dans les deux langues.

La *Loi* s'est en quelque sorte imprégnée dans les services et l'éducation, mais il en reste encore beaucoup à comprendre. « Nos perspectives et nos sensibilités ont évolué », explique Serge Dupuis, consultant en histoire pour RRCDupuis.com et membre associé de la CEFAN de l'Université Laval à Québec. Il y a cinquante ans, les tensions étaient vives entre les francophones et anglophones. « Je pense qu'il y a aujourd'hui bien des conversations que nous n'aurions pas pu avoir il y a 50 ans et qui se font maintenant dans le calme et le respect. »

Les changements survenus au cours de la dernière moitié de siècle sont palpables. Dans les années 1960, environ 30 pour cent des anglophones du Québec étaient bilingues; à l'extérieur du Québec, cinq pour cent des anglophones étaient bilingues. Selon Dupuis, ces chiffres sont maintenant de 70 pour cent et sept pour cent respectivement. Statistique Canada fait état d'une moyenne de près de 18 pour cent de bilinguisme dans l'ensemble du Canada, une note principalement attribuable au Québec. Il est intéressant de noter que le taux de bilinguisme dans les régions de la « ceinture bilingue » (Nouveau-Brunswick, portions du Québec et est et nord-est de l'Ontario), où le contact entre les communautés linguistiques est le plus élevé, n'a pas changé, ajoute Dupuis. Ces régions étaient les plus bilingues dans les années 1960 et le sont encore aujourd'hui. Il y a un demi-siècle, il n'y avait que peu ou pas de services et d'établissements scolaires en français dans une grande partie du pays, ce qui nuisait à l'accès aux études supérieures. Par exemple, seulement trois pour cent des Franco-Ontariens fréquentaient l'université dans les années 1960, souligne Dupuis. « Et aujourd'hui, nous avons des établissements parmi les plus dynamiques, l'intérêt des gens est manifeste et le contexte est propice pour le français et l'éducation dans la langue de Molière », explique Hayday.

Lorsque la *Loi* est entrée en vigueur (avec les fonds pour l'éducation), le Québec avait déjà une longueur d'avance. « Le Québec assure depuis longtemps un meilleur enseignement de l'anglais que ne le font toutes les autres provinces pour le français, ajoute Hayday. C'était au Canada anglais de rattraper son retard. » La situation n'a en fait pas vraiment changé. Le Québec compte actuellement trois universités de langue anglaise. « Il est beaucoup plus

facile pour l'anglophone moyen du Québec de faire toute sa scolarité dans sa langue maternelle, de la maternelle à l'université, qu'un francophone ailleurs. »

Règle générale, les anglophones en minorité au Québec s'en tirent bien. Ils peuvent inscrire leurs enfants à des cours exclusivement en anglais à tous les niveaux. Ils peuvent aller voir le film de l'heure un samedi soir en anglais et écouter les nouvelles dans la langue de Shakespeare. Ils peuvent se joindre à des équipes sportives anglophones. Bien entendu, ils peuvent faire les choses moins agréables aussi en anglais, par exemple la déclaration de revenus et les demandes de passeport. Ils peuvent même discuter en anglais avec les commis de boutique et le personnel du métro. Le plus grand bond en avant en matière de bilinguisme est celui des Franco-Québécois : 45 pour cent parlent anglais aujourd'hui par rapport à 20 pour cent il y a 50 ans. La situation est aussi bonne pour les francophones et les anglophones du Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue.

“ **Il y a un demi-siècle, il n'y avait que peu ou pas de services et d'établissements scolaires en français dans une grande partie du pays, ce qui nuisait à l'accès aux études supérieures.** ”

On ne peut cependant en dire autant pour les francophones en situation minoritaire en dehors de la Belle Province. Oui, bien entendu, les francophones peuvent faire une demande de passeport ou de certificat de mariage et même faire leur déclaration de revenus en français. Même dans les grandes villes, cependant, il n'y a pas d'équipe de soccer exclusivement francophone. Ce ne sont pas tous les samedis soir qu'on peut aller voir un film français au cinéma du coin, et le personnel des transports en commun a plus de chances de parler punjabi ou mandarin que français. Il est impossible d'avoir des établissements d'enseignement exclusivement en français dans certaines régions, surtout aux niveaux supérieurs. « À l'extérieur de la province du Québec, il faut se rabattre sur les universités bilingues au lieu des universités francophones ou sur les collèges en français affiliés à des universités anglophones », indique Hayday.

« En l'absence d'éducation dans leur langue maternelle,

les francophones en situation minoritaire n'ont pas la possibilité de gravir les échelons sociaux», précise Dupuis qui, à titre de Franco-Ontarien, ne peut qu'en témoigner personnellement. Son grand-père n'a pas obtenu de diplôme d'études secondaires parce que ses parents n'avaient pas les moyens de continuer à l'envoyer dans une

« [Le bilinguisme] est une façon plus compliquée de représenter le Canada, mais nous en sommes peut-être arrivés à un point où il faut reconnaître que c'est une façon plus appropriée que l'idéal établi. »

école privée française dans les années 1950. Il a échoué à sa 13^e année. Son père n'a pas pu poursuivre son rêve de devenir architecte parce qu'il a échoué à ses cours d'anglais à l'Université de Waterloo. « On parle de deux générations! J'ai pu obtenir mon doctorat parce que j'ai eu accès à des études et à du travail en français. C'est ce qui a fait toute la différence. »

Le Canada est fortement associé au bilinguisme, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. « La place toute particulière du français au Canada a des effets culturels tangibles, explique Hayday. Les nouveaux arrivants qui sont incapables d'inscrire leurs enfants à des cours en français ou à un programme d'immersion française sont souvent très déçus. » Nicole Thibault, directrice générale nationale de Canadian Parents for French (CPF), abonde dans le même sens : les nouveaux Canadiens sont très ouverts au bilinguisme. « On nous dit souvent que tant qu'à faire apprendre une langue officielle à ses enfants, aussi bien y aller avec les deux. »

Un récent projet pancanadien intitulé *Bonjour My Friend*, organisé par un programme tiers et financé par le gouvernement fédéral, révèle que la majorité des Canadiens sont très contents d'avoir un pays à deux langues officielles. Plus précisément, la majorité anglophone reconnaît et encense même les deux langues officielles du Canada, même chez ceux qui ne parlent pas français. Beaucoup se disent désireux d'apprendre le français un jour ou regrettent d'avoir oublié le peu qu'ils ont appris au secondaire. Il demeure certes des problèmes d'accès, dit

Shaunpal Jandu, expert-conseil pour le projet. « Mais en fin de compte, l'apprentissage d'une deuxième langue est quelque chose de tout à fait possible. Ce n'est pas quelque chose de fixé à la naissance, ce n'est pas la couleur de la peau, c'est quelque chose qu'on peut apprendre comme on apprend un métier ou une profession à l'université. »

Malgré l'enthousiasme, la dualité linguistique a ses limites. Jandu fait remarquer que certains se posent des questions sur la valeur du français par rapport au mandarin, au punjabi ou à une autre des cinq langues les plus parlées dans le monde. Certes, notre société compte de nombreux groupes linguistiques, dont les Autochtones, les francophones, les anglophones et les immigrants, qui forment un tout. « C'est une façon plus compliquée de représenter le Canada, dit Dupuis, mais nous en sommes peut-être arrivés à un point où il faut reconnaître que c'est une façon plus appropriée que l'idéal établi. »

Cet idéal découle de la vision de Pierre Elliott Trudeau fondée sur la Commission des langues officielles de Lester B. Pearson au milieu des années 1960 : si le gouvernement offrait des services et une éducation en français partout au pays, tout le monde pourrait devenir bilingue. Mais aux yeux de Dupuis, c'est une vision plutôt utopique. « J'ai beaucoup de membres de ma famille qui ont succombé à ce bilinguisme destructeur pour leur langue maternelle : ils étaient mauvais en anglais et ont perdu leur français. Il n'y a rien d'utile là-dedans. » La plupart des grandes et moyennes villes du Canada offrent un certain accès à des programmes d'éducation et d'immersion en français. « D'une certaine façon, c'est très impressionnant », continue Dupuis. Il y a eu beaucoup de progrès dans les services et l'éducation en français, au grand bénéfice de bien des collectivités. « L'inconvénient, c'est qu'il y a proportionnellement plus de francophones qui perdront leur langue au cours de leur vie qu'en 1971. » Dupuis attribue une partie de la situation aux unions interlinguistiques. « La plupart des minorités francophones épousent maintenant des anglophones. » Lorsque le français est la langue du ménage, la préservation culturelle tend à se situer entre 70 et 80 pour cent. Si la famille ne parle que l'anglais par contre, le taux de conservation du français tombe à 10 à 15 pour cent. « On dit que le Canada a deux langues officielles et qu'elles ont le même statut, ce qui, officiellement, est vrai en principe, mais en pratique, il demeure beaucoup de choses qui compromettent cette dynamique. »

À l'extérieur du milieu familial, et dans les communautés à majorité anglophone, l'intérêt pour l'immersion des élèves reste assez vif. CPF a constaté que 84 pour cent des Canadiens croient que les jeunes devraient pouvoir apprendre leur langue seconde en milieu scolaire s'ils le

Suite à la page 23



L'ENSEIGNEMENT DES DEUX LANGUES OFFICIELLES AU QUÉBEC

Par Julie Hamel

Qui ne se souvient pas de ses cours d'anglais au primaire ou au secondaire? L'expérience s'avérait agréable ou ennuyante selon l'enthousiasme de l'enseignant ou le niveau de l'élève.

De façon générale, le cours d'anglais langue seconde se comparait aux autres matières, mais pour certains, c'était un curieux mélange du bizarre et du cruel, comme si la matière avait été créée quelque part dans l'espace sur une autre planète.

La difficulté de reproduire les sons, de comprendre les textes à l'oral ou d'en écrire, ce qui déjà, dans une langue maternelle, est un tour de force, ne sont que quelques facteurs qui ont pu en décourager plus d'un. Toutefois, ayant enseigné dans les secteurs francophone et anglophone, je peux affirmer sans hésiter que l'expérience du français langue seconde est la même pour les anglophones du Québec.

L'anglophone se tortille autant la mandibule en voulant prononcer les *R* et les *EU* ou les *OU*, que les francophones avec les *L* silencieux qui se trouvent devant les *D* (les *would* et les *could*) ou les fameux *TH* qui se prononcent de deux façons et donnent l'impression d'avoir un poil sur la langue. Et les faux amis, ces mots qui se ressemblent mais qui ne veulent pas du tout dire la même chose : *lecture*, *formation*, *instruction* et *direction*, pour n'en nommer que quelques-uns. Alors que le *S* pluriel en français s'écrit mais ne se dit pas, il est toujours

prononcé en anglais. Bref, de quoi faire une bouillie pour chat égyptien tentant d'apprendre le chinois. Pas étonnant qu'il y ait autant de dyslexie dans les deux cultures avec toutes ces exceptions et ces sons qui correspondent à plus d'une représentation visuelle, d'où l'apparition fréquente d'anxiété linguistique. Comme l'appareil phonatoire est très différent chez l'un comme chez l'autre, les anglophones auraient sûrement plus de facilité à apprendre une langue germanique et les francophones, une langue latine.

Les impacts de l'attitude politique des apprenants n'est pas à négliger. Quoi de pire pour enlever le goût d'apprendre une nouvelle langue que de la percevoir comme celle de l'ennemi! Voilà de quoi jongler pour l'enseignant d'une langue seconde (L2) qui est aux prises avec une panoplie de variantes dans sa classe : en plus de devoir répondre aux besoins d'une clientèle éclectique, il doit se tenir à l'affût des transformations de cette langue qui est toujours en mouvance. Et pour couronner le tout, l'enseignement des deux langues est obligatoire! Bref, l'enseignement de la langue seconde au Québec tient de l'acrobatie.

PAS DE RECETTE MIRACLE

Il existe autant de méthodes que d'écoles de pensée pour l'enseignement des langues. Certains proclament qu'il ne faut jamais balbutier un traître mot de la langue (L1) de l'élève. D'autres s'y complaisent pour sauver du temps, ou parce que leur propre connaissance de la L2 est défaillante. Il n'y a pas de recette miracle pour apprendre, quelle que soit la matière. Si une composante manque à l'équation dite parfaite (l'attention, l'étude, l'assiduité, la curiosité, la mémoire, et j'en passe), l'apprentissage ne sera pas systématique, surtout si la motivation intrinsèque n'y est pas.

La clé pour motiver des apprenants demeure la variété. La dictée est un moyen efficace pour enraciner le sonore et l'orthographe d'une langue, mais elle risque d'en assommer plusieurs si c'est la seule méthode exploitée et si, de plus, l'étudiant ne comprend rien à ce qu'il entend.

Expliquer un concept grammatical dans la langue de l'autre est aussi une façon efficace d'assurer une meilleure compréhension si, bien sûr, la langue maternelle est bien arrimée. L'étudiant qui n'a jamais compris la conjugaison des verbes dans sa L1 aura tout autant de difficulté, sinon plus, à s'y retrouver dans sa L2.

Il est essentiel pour l'enseignant d'être à l'affût de l'engagement de l'étudiant : certains font semblant d'avoir compris pour éviter l'humiliation, d'autres n'écoutent même plus ou se fient au voisin pour comprendre. Il existe autant d'obstacles à l'apprentissage qu'il y a de méthodes ou d'apprenants.

Apprendre une langue seconde est aussi une question de musique : si on ne pratique jamais son instrument, on ne saura jamais en jouer. Et n'est pas musicien qui veut! L'apprentissage d'une langue seconde est graduel, requiert une patience infinie et de l'indulgence. Il faut savoir accepter l'erreur sans passer sous la guillotine.

LA LANGUE SECONDE EST UN ENRICHISSEMENT ET NON UNE CONTRAINTE

Enseigner la langue seconde au Québec est aussi un acte exigeant à cause de la culture de l'autre dont on se méfie, alors que parler plus d'une langue permet de résoudre des conflits ou de les éviter. Combien de fois ai-je entendu des commentaires, d'une part et d'autre, qui frôlaient le racisme! Moins on connaît la langue et la culture de l'autre, plus on sort des généralités grossières. Il faut comprendre que ce n'est pas le fait de parler la langue de l'autre qui efface son identité culturelle. L'identité culturelle doit s'enrichir au contact d'autrui. Parler une autre langue, c'est aussi une extension de soi. L'enseignant comprend donc qu'il ou elle ne peut se comporter en impérialiste. La motivation ne tient pas de la dictature, au contraire. Donner le goût de s'investir

“En plus de devoir répondre aux besoins d'une clientèle éclectique, [l'enseignant d'une langue seconde] doit se tenir à l'affût des transformations de cette langue qui est toujours en mouvance.

demande du doigté et du respect. La langue seconde ne s'arrête pas à un cumul de vocabulaire. Enseigner une langue seconde est un partage culturel, un donnant-donnant, car chaque langue recèle une vision du monde qui diffère de la nôtre. Par exemple, en français, on boit comme un trou, mais en anglais, on boit comme un poisson. En français, il pleut des clous (ouille), en anglais, il pleut des chats et des chiens (les pauvres). La langue de l'autre est aussi pleine de petites parcelles d'histoire. Ainsi, en 1706, la langue officielle en Grande-Bretagne était le français à cause de la Conquête normande, d'où les mots « quantity » et « quality » qui viennent du français *quantité* et *qualité*, comme toutes ces expressions culinaires (*à la mode*, *au gratin* et *bon appétit*)



qui sont encore utilisées aujourd'hui en anglais. En français, Le mot *redingote* nous vient de l'anglais « riding coat » et le mot *folklore* de « folk » (peuple) et « lore » (coutumes). Il y a belle lurette que ces deux langues partagent le même toit, pour le meilleur et pour le pire.

LE LANGAGE APPARTIENT À UN MONDE CIVILISÉ

Le Québec est un milieu riche pour apprendre les deux langues officielles; nous sommes entourés d'anglais et de français. L'occasion pour pratiquer l'une ou l'autre est toujours propice. Pourquoi faut-il que l'apprentissage de la L2 ressemble à une corvée alors que la communication relève du quotidien? Un homme d'affaire que je côtoyais à une certaine époque se plaignait, un jour, du fait que l'affichage sur les routes était uniquement en français, alors qu'avant, l'affichage était bilingue. Je n'ai pu résister à la tentation de lui demander comment il se faisait qu'il n'arrivait toujours pas à déchiffrer l'information en français après tant d'années. Comment se fait-il qu'une serveuse francophone n'arrive pas à prendre une commande toute simple en anglais? Comment se fait-il que tant de gens refusent de baragouiner quelques mots de la langue seconde pour faire preuve de bonne volonté? Comment se fait-il que tant de gens ne parlent pas leur L2 au bout d'une dizaine d'années, surtout ici au Québec? Le langage est l'expression même de notre humanité, essentiel comme l'eau et l'air. Ce n'est pas une arme, au contraire. Sans lui, il n'y a pas de civilisation. On se doit de goûter à la langue de l'autre pour mieux chérir la sienne, tous les jours, une bouchée à la fois.

—
Julie Hamel enseigne l'anglais et le français langue seconde depuis un peu plus de 20 ans aux trois niveaux: primaire, secondaire et collégial. Elle est aussi traductrice à la pige à l'occasion et poète.

Note de l'éditeur : L'article a déjà été publié sur teachmag.com en décembre 2010.

Suite de la page 20

veulent. Le Canada a connu une augmentation de 52 pour cent des inscriptions en immersion française entre 2003 et 2013. « Parents et groupes veulent que leurs enfants participent pleinement à ce que nous considérons comme un pays bilingue », dit Thibault. À l'heure actuelle, il y a 490 000 enfants inscrits chaque année en immersion française. « Nous pourrions en ajouter 100 000 autres avec la demande actuelle des parents. »

Bien que des progrès aient été réalisés, l'avantage est encore dans le camp de la minorité anglophone du Québec et de la majorité anglophone d'ailleurs. « Malgré le fait que cette loi soit en vigueur depuis 50 ans, les dirigeants communautaires doivent continuer à se battre bec et ongles pour conserver les gains réalisés, ajoute Hayday au sujet des minorités francophones. C'est une réelle amélioration par rapport à avant, mais les difficultés sont toujours là. » Néanmoins, la *Loi* a fait beaucoup de bien au bilinguisme dans la fonction publique et dans d'autres domaines comme l'éducation. « Ce n'est pas mauvais de faire preuve d'un peu d'humilité », dit Dupuis. Il y a de quoi célébrer, mais il faut accepter que certains aspects qui nous laissent mal à l'aise doivent être corrigés. La vérité, c'est que ce n'est que maintenant qu'on voit l'effet des changements apportés il y a 50 ans.

—
Martha Beach est diplômée du programme de journalisme de l'Université Ryerson. Elle est actuellement rédactrice et vérificatrice de faits pigiste à Toronto.



CURRICULA

50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* du Canada

Le présent numéro de TEACH porte sur le récent 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. En font partie des articles qui, notamment, relatent l'histoire des relations entre francophones et anglophones jusqu'aux années 1960, décrivent le caractère évolutif de la *Loi*, accordent une tribune au commissaire aux langues officielles, abordent les difficultés avec lesquelles doivent composer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et expliquent nos droits linguistiques.

L'étude des événements historiques et des décisions qui ont d'une part exprimé et d'autre part développé l'identité canadienne, sans déformer le passé, aidera les élèves à se familiariser avec les concepts de cause et conséquence historiques et d'importance historique. Les élèves verront aussi que les gestes de citoyens appartenant à des communautés particulières ont entraîné des changements aux lois et aux mœurs.

À mesure que les élèves acquerront des connaissances sur les langues au Canada et étudieront les raisons d'être de la *Loi sur les langues officielles*, ils pourront faire leurs propres observations et parvenir à leurs propres conclusions sur l'importance de l'égalité linguistique pour les citoyens et le pays dans son ensemble.

Source de l'image ci-dessus : www.clo-ocol.gc.ca

THÈMES

Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale (10^e année)
 Canada, histoire, identité et culture (12^e année)
 Civisme (et citoyenneté) (10^e année)
 Français (6^e année et suivantes)
 Égalité, diversité et justice sociale (11^e année) et
 Égalité et justice sociale (12^e année)
 Études sociales (6^e année et suivantes)
 Droit canadien (11^e année)

NIVEAU SCOLAIRE

6^e à 12^e année

DURÉE

4 à 5 cours

CONCEPTS ABORDÉS

Dans le plan de leçon qui suit, les élèves apprendront pourquoi il y a deux langues officielles au Canada et auront droit à une présentation générale de l'histoire sociale et juridique de la *Loi sur les langues officielles* sous forme d'étude des événements de grande importance et des interactions notables entre les Autochtones, les colons français et les colons anglais et, plus récemment, les Premières Nations, les Inuits, les anglophones et les francophones au Canada. Ils seront sensibilisés à l'importance de la langue pour la culture et l'identité et liront au moins un livre avec images qui aborde la question des pensionnats.

Seront présentés aux élèves les principaux événements dans l'histoire du Canada qui ont mené à la création de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, dont le rôle de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ils créeront un diagramme de Venn qui montre en quoi il est, à leurs yeux, important d'assurer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans la tâche finale, les élèves réfléchiront à la pertinence du bilinguisme canadien aujourd'hui et rempliront un bulletin de vote qui montre leurs conclusions.

Les élèves aborderont des enjeux du cadre d'éducation à la citoyenneté de l'Ontario, notamment l'ouverture à la diversité, l'égalité, le respect, les droits, les responsabilités, la justice, l'équité et la citoyenneté.

MATÉRIEL REQUIS

- Ordinateurs avec accès Internet
- Variété de livres avec images qui parlent des pensionnats et de la disparition de langues
- Frise chronologique (www.clo-ocol.gc.ca/fr/chronologie)
- Bulletin de vote rédigé à l'avance pour chaque élève (pour la cinquième étape)
- Crayons et feuilles pour écrire
- Papier et marqueurs de couleur

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Il est primordial de respecter voire mettre en valeur les différences qui existent entre les personnes et groupes. Tout au long de l'histoire du Canada, des embûches se sont dressées sur le chemin de communautés linguistiques qui désiraient améliorer leur sort. Les droits et responsabilités des citoyens canadiens ont évolué au fil du temps. Il est devenu vital de connaître les règles et lois encadrant les droits de la personne, dont les droits linguistiques. Il est important de s'engager et d'être socialement actif dans un contexte où le gouvernement fédéral fait l'examen de ses lois, comme la *Loi sur les langues officielles*, demande l'avis des citoyens et effectue les révisions nécessaires.

QUESTIONS CENTRALES

Pourquoi y a-t-il plus d'une langue officielle au Canada? Pourquoi les langues officielles sont-elles le français et l'anglais? Qui sont les peuples fondateurs du Canada? Pourquoi serait-il important pour les citoyens d'avoir deux langues officielles? En quoi les diverses communautés ethniques ont-elles contribué à l'identité canadienne? Comment un pays qui adhère au multiculturalisme comme valeur fondamentale peut-il n'avoir que deux langues officielles? Le bilinguisme est-il encore important aujourd'hui?

GLOSSAIRE

Anglophone : Personne d'expression anglaise.

Autochtone : Se dit des premiers habitants du Canada (Premières Nations, Métis et Inuits).

Bilinguisme : Maîtrise de deux langues.

Diversité : Coexistence d'une grande quantité de qualités et de caractéristiques humaines dans un groupe, une organisation ou la société en général. La diversité peut s'exprimer sur, entre autres, les origines, la culture, l'ethnicité, l'identité de genre, la langue, les capacités physiques et intellectuelles, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et la situation socio-économique.

Francophone : Personne d'expression française.

Langue officielle : Langue ayant un statut juridique particulier d'un pays ou d'une province; fait habituellement référence à la langue utilisée par l'État.

Multiculturalisme : Coexistence réelle ou désirée de plusieurs groupes culturels et ethniques distincts dans une société.

Pensionnat : Établissement scolaire financé par le gouvernement fédéral et dirigé par l'Église destiné aux enfants de Premières Nations, inuits et métis. Les pensionnats ont été très nombreux au cours de la première moitié du XX^e siècle, et il en restait encore dans les années 1990. Les enfants autochtones ont été retirés de leur famille et envoyés dans ces pensionnats dans le cadre d'un programme d'assimilation. Les élèves n'avaient plus de contact avec leur famille, leur langue et leur culture et ont subi dans certains cas des violences physiques et sexuelles.

INTRODUCTION

Le but ultime est de faire comprendre aux élèves comment et pourquoi la langue est importante pour un peuple et comment les lois et mœurs à l'endroit de la langue au Canada ont changé depuis 50 ans.

La leçon commence par une discussion générale sur la langue et son importance pour les individus, groupes et collectivités, voire au-delà. Pour bien saisir la puissance que peut avoir la langue comme véhicule d'accès au



L'une des nombreuses classes de pensionnat.
Source de l'image : archives de l'Église anglicane, *Old Sun*

contexte historique, culturel et juridique d'une société, les élèves liront un livre avec images qui traite du recours par le gouvernement à des pensionnats sur une période de 150 ans dans le but d'assimiler les enfants autochtones, en leur interdisant notamment de parler leur langue et de pratiquer leur culture. Environ 150 000 enfants ont fréquenté ces pensionnats. Voici la traduction de la définition donnée au terme pensionnat dans le curriculum des études sociales de l'Ontario :

Établissement scolaire financé par le gouvernement fédéral et dirigé par l'Église destiné aux enfants de Premières Nations, inuits et métis. Les pensionnats ont été très nombreux au cours de la première moitié du XX^e siècle, et il en restait encore dans les années 1990. Les enfants autochtones ont été retirés de leur famille et envoyés dans ces pensionnats dans le cadre d'un programme d'assimilation. Les élèves n'avaient plus de contact avec leur famille, leur langue et leur culture et ont subi dans certains cas des violences physiques et sexuelles.

Les élèves parleront des événements phares dans l'histoire du Canada qui ont mené à la création de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et des raisons qui ont mené à l'inclusion de la langue dans la Charte canadienne des droits et libertés, enchâssée dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ils réfléchiront à l'importance des populations de langue officielle en situation minoritaire au Canada et du rôle du bilinguisme dans une société de plus en plus multiculturelle et multilingue. Ils débattront du bien-fondé relatif du bilinguisme dans un pays qui a fait du multiculturalisme une de ses principales valeurs. Dans la tâche finale, les élèves réfléchiront à la pertinence du bilinguisme canadien aujourd'hui et rempliront un bulletin de vote qui montre leurs conclusions.

Les enseignants peuvent choisir les activités et le contenu qui leur conviennent parmi ceux suggérés et les adapter au niveau de leurs élèves.

OBJECTIFS

Les objectifs présentés ci-dessous ne servent que de point de départ. Il est recommandé aux enseignants de faire des liens avec les objectifs de leur région et de leur niveau scolaire.

Voici les résultats attendus pour les élèves :

- comprendre et décrire la place du bilinguisme dans l'identité canadienne et décrire certaines des retombées qu'ont eues les communautés présentes au Canada au début des années 1800 sur l'identité canadienne;
- décrire l'évolution du contexte politique et des programmes publics ainsi que les grandes tendances sociales, économiques et politiques et les événements majeurs qui sont survenus au Canada de 1945 à 1982 et en expliquer les effets sur la vie des gens au Canada;
- décrire les principaux facteurs ayant influencé la relation entre francophones et anglophones au Canada de 1945 à 1982;
- analyser ce qu'ont fait les diverses communautés francophones du Canada, y compris celles à l'extérieur du Québec, pour préserver leur identité politique et culturelle;
- expliquer l'importance pour les droits de la personne au Canada des lois historiques et contemporaines et des enquêtes judiciaires et autres commissions;
- enrichir leurs connaissances sur l'histoire du Canada;
- établir certains des droits et certaines des libertés protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et le Code des droits de la personne de l'Ontario ainsi que les responsabilités et obligations qui en découlent et apprendre que les droits linguistiques des citoyens canadiens ont évolué au fil du temps;
- transmettre leurs idées, leurs arguments et leurs conclusions par divers moyens et dans divers styles selon la situation.

CONTEXTE

Le Canada est un pays principalement anglophone. Même si en 2018, 5 % des Torontois ne pouvaient parler ni l'anglais ni le français, aujourd'hui, d'après le plus récent recensement de Statistique Canada, environ 75 % des Canadiens parlent l'anglais à la maison. Cependant, avant les années 1950, le Canada était encore plus majoritairement anglophone; la domination de l'anglais dans le monde des affaires, au sein de l'appareil public et même dans la culture a eu un effet tangible sur certaines structures dans le pays. Par exemple, c'étaient principalement les anglophones qui occupaient des postes d'influence et qui détenaient le pouvoir et la richesse.

La situation a changé en quelques dizaines d'années. Dans les années 1960, les Québécois ont commencé à demander qu'on accorde le même statut au Québec et au français.

C'est à cette époque de tensions entre anglophones et francophones que voit le jour la *Loi sur les langues officielles*. La *Loi* a été adoptée par le gouvernement fédéral en 1969 pour faire du français et de l'anglais les langues officielles du Canada.

La *Loi* a été créée pour protéger, promouvoir et faire respecter aussi bien le français que l'anglais, leur accorder le même statut et droit d'utilisation et assurer les mêmes droits et privilèges aux deux langues au sein du Parlement, des institutions fédérales et des établissements qui y sont assujettis. (En font partie les sociétés d'État comme VIA Rail et Postes Canada et les ministères fédéraux. La *Loi* s'applique aussi à des organisations qui ont déjà été publiques et qui sont devenues privées, mais qui demeurent assujetties, notamment Air Canada, le Canadien National et NAV CANADA.)

La *Loi* sert aussi à assurer la vitalité et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (minorités anglophone au Québec et francophones à l'extérieur du Québec) ainsi qu'à faire la promotion des deux langues dans la société canadienne.

La Charte canadienne des droits et libertés, adoptée en 1982, présente les droits fondamentaux, notamment les droits linguistiques, aux citoyens canadiens et aux Néo-Brunswickois (le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada). La province a l'obligation légale d'offrir des services en français comme en anglais (beaucoup de provinces offrent des services dans d'autres langues, mais ce n'est pas une obligation).

La situation actuelle est celle d'un Canada où la plupart des Canadiens parlent anglais, où la plupart des francophones habitent au Québec et où la proportion de Canadiens ayant l'anglais ou le français comme langue maternelle baisse considérablement.

Raymond Thériault, commissaire aux langues officielles, a récemment eu les mots suivants : « Le but ultime est l'égalité des deux langues, mais il reste encore un long chemin à parcourir avant d'y parvenir. »

En 1988 et 2005, la *Loi sur les langues officielles* a été révisée, et en 2019, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il entamerait un processus de modernisation de la *Loi*. Pourquoi? La population est passée de 20 millions en 1969 à 36 millions en 2019. Le nombre d'immigrants a considérablement augmenté, la technologie a évolué et

les gens sont sensibilisés à l'importance de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Les nouveaux arrivants au Canada qui cherchent à devenir citoyens apprennent aujourd'hui qu'il y a trois peuples fondateurs : les Autochtones, les Français et les Britanniques. Les Autochtones vivaient une vie florissante sur les terres qui constituent aujourd'hui le Canada bien avant l'arrivée des Européens.

La plupart des francophones vivent au Québec. Un million de francophones vivent en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

Selon le plus récent recensement, environ 75 % des Canadiens parlent anglais à la maison. Environ 30 % des Canadiens peuvent converser en français.

En 2016, selon Statistique Canada, le taux de bilinguisme au pays a atteint un sommet historique à 17,9 %. C'est principalement l'effet de la hausse du nombre de personnes qui parlent français.

Statistique Canada fait savoir : « [L]e français et l'anglais, les deux langues officielles du pays, continuent d'occuper une place importante dans la vie des Canadiens. Elles sont les langues de convergence et d'intégration à la société canadienne. »

PREMIÈRE ÉTAPE : DISCUSSION AVEC L'ENSEIGNANT

Demandez aux élèves si la langue qu'ils parlent est importante. Pourquoi?

Discutez du sujet. Expliquez-leur que le but est de s'imaginer à une époque qui précède la formation du Canada comme pays. Entamez une conversation sur les peuples fondateurs du Canada. Parlez d'abord de l'expression « peuple fondateur » et tentez de la définir.

Posez des questions : Qui pourrait être dérangé par le concept de « peuple fondateur »? Pourquoi? À votre avis, quels ont été les peuples fondateurs du Canada? Combien y en a-t-il eu? Quelles langues ces peuples parlaient-ils (anglais, français et quelque 57 à 60 langues autochtones)? Mentionnez aux élèves qu'en 2011, plus de 60 langues autochtones ont été recensées comme étant parlées au Canada. Si vous le désirez, montrez-leur la carte suivante

(en anglais seulement) : www.canadiangeographic.ca/article/mapping-indigenous-languages-canada.

Expliquez aux élèves que la plupart des cultures autochtones dépendaient des récits oraux et que la langue est au fondement même de la culture. Expliquez pourquoi et ce qu'il faut en comprendre (par exemple, les langues transmettent l'histoire d'une société, ses récits, ses chansons, ses danses et ses lois et peuvent créer un sentiment d'appartenance). Perdre la langue, surtout dans une culture à forte composante orale, peut avoir de graves conséquences.

Demandez aux élèves de vous dire ce qu'ils pensent de leur langue comme partie intégrante de leur identité, notamment en quoi les mots peuvent les rapprocher de leur famille et de leur société.

Pour les élèves de niveaux supérieurs, vous pouvez dire à ceux et celles qui le désirent d'écouter une baladodiffusion sur les peuples fondateurs canadiens que vous connaissez ou trouverez en ligne.

DEUXIÈME ÉTAPE

Présentez la question des pensionnats aux élèves et demandez-leur de parler avec un ou une de leurs camarades de ce qu'ils ressentiraient dans les cas suivants :

- ils doivent quitter la maison et vivre à l'école, même si c'est contraire à leur volonté;
- ils doivent y aller même si leurs parents ne le désirent pas;
- leur nom leur est retiré à l'école et est remplacé par un numéro;
- ils ne peuvent pas parler la langue qu'ils maîtrisent le mieux, celles qu'ils utilisent à la maison avec leur famille et leurs amis.

Lisez à haute voix un livre avec images qui parle de la vie dans les pensionnats.

Définissez le mot « assimilation » et développez vos idées. Approfondissez votre tour d'horizon des pensionnats, notamment les raisons pour lesquelles les enfants n'avaient pas le droit de garder leur vrai nom ou de parler leur langue maternelle.

Posez des questions : Quel est le pouvoir de la langue? En quoi la langue vous importe-t-elle? Et à votre famille? Et à votre pays?

Pour les niveaux inférieurs, vous pouvez lire un livre en français équivalent à *When I Was Eight* et traiter des conséquences d'un changement de nom imposé et d'une interdiction d'utiliser sa langue maternelle chez une personne. Tentez de cerner les effets du séjour dans un pensionnat à long terme, en fonction de l'histoire choisie.

Demandez aux élèves d'écrire ou de dessiner une réponse personnelle à la lecture du livre après une discussion en classe.

Pour les niveaux supérieurs, faites-leur lire le même livre ou un autre livre de votre choix ou encouragez-les à lire les romans de niveau intermédiaire en français semblables à *Fatty Legs* et *A Stranger at Home : A True Story*.

Après une discussion en classe, demandez aux élèves d'écrire ou de dessiner une réponse personnelle aux histoires qu'ils ont lues, surtout sur le fait de perdre sa langue.

TROISIÈME ÉTAPE

Posez des questions : Qu'est-ce qu'une langue officielle? Pourquoi un pays se dote-t-il d'une langue officielle? Que savez-vous de la *Loi sur les langues officielles* (sa raison d'être, son contenu)?

Inscrivez les commentaires des élèves. Expliquez-leur que vous ferez un bref survol des grands événements de l'histoire du Canada qui mènent à la création de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. Affichez la frise chronologique à l'adresse www.clo-ocol.gc.ca/fr/chronologie.



Rappelez aux élèves la lutte que se sont livrée divers peuples pour avoir mainmise sur les terres qui allaient former le Canada. Les Britanniques ont eu le dessus, mais ont fini par laisser aux Français le droit de conserver leur culture et leur régime juridique, y compris la langue, pour favoriser la paix et le respect mutuel.

Même avant que le Canada ne devienne un pays en 1867, des négociations ont eu lieu sur la langue à utiliser pour le Parlement. Le bilinguisme facultatif a été suggéré, mais les Franco-Canadiens s'y sont opposés.

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté. On y trouvait une résolution qui garantissait un accès aux anglophones et aux francophones aux lois dans leur langue et une participation égale aux débats et travaux du Parlement. Autrement dit, on y établissait le français et l'anglais comme langues officielles du Canada à utiliser par les députés, les tribunaux fédéraux ainsi que l'assemblée nationale et les tribunaux du Québec et y indiquait que le français et l'anglais seraient les langues utilisées dans leurs documents.

Expliquez aux élèves qu'avant les années 1950, le Canada était majoritairement anglophone et que l'anglais était la langue dominante des entreprises, de l'État et de la culture. C'étaient les anglophones qui occupaient des postes d'influence et qui détenaient le pouvoir et la richesse.

Au cours des décennies, il en est résulté une friction entre les anglophones et les francophones au Canada. Dans les années 1960, les Québécois ont commencé à demander qu'on accorde le même statut au Québec et au français.

Dites aux élèves d'étudier la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme et faites-leur découvrir qu'elle a été créée en 1963 comme une partie de la solution pour corriger le problème.

Demandez d'abord aux élèves de définir les mots « explicite » et « implicite » puis montrez-leur la vidéo de 40 secondes qui suit : *La semaine de l'histoire du Canada 2017 : deux langues* (<https://www.youtube.com/watch?v=52Et5F5iUEg>). Discutez du fait que la rédaction des lois peut rendre les croyances explicites. Montrez-leur le court extrait en anglais qui suit sur

Source de l'image : <https://www.youtube.com/watch?v=52Et5F5iUEg>

l'isolement du français en Nouvelle-Écosse et organisez une discussion sur le sujet : www.cbc.ca/player/play/1719622883.

Parlez de ce qui a fait en sorte que les conclusions de la Commission aient abouti à l'établissement d'écoles francophones au Canada et à la création de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. Expliquez que la *Loi* a été créée pour protéger, promouvoir et faire respecter le français et l'anglais, leur accorder le même statut et droit d'utilisation et assurer les mêmes droits et privilèges aux deux langues au sein du Parlement, des institutions fédérales et des établissements qui y sont assujettis. (En font partie les sociétés d'État comme VIA Rail et Postes Canada et les ministères fédéraux. La *Loi* s'applique aussi à des organisations qui ont déjà été publiques et qui sont devenues privées, mais qui demeurent assujetties, notamment Air Canada, le Canadien National et NAV CANADA.)

La *Loi* sert aussi à assurer la vitalité et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (minorités anglophone au Québec et francophones à l'extérieur du Québec) ainsi qu'à faire la promotion des deux langues dans la société canadienne.

Demandez aux élèves de 9^e année et plus de former de petits groupes et d'étudier la frise chronologique (www.clo-ocol.gc.ca/fr/chronologie) décennie par décennie des années 1860 à 1960 et de choisir de 15 à 20 événements qui à leurs yeux sont cruciaux dans la création de la *Loi sur les langues officielles*. Dites-leur de faire leur propre frise, d'y ajouter ces événements et d'écrire une phrase ou deux qui en résume la teneur. Faites-leur présenter leur résumé à la classe et comparer leurs choix.



Rappelez aux élèves que les droits de tout citoyen canadien comprennent les droits linguistiques. Dites que la Charte des droits et libertés, qui est entrée en vigueur en 1982 et fait partie de la *Loi constitutionnelle de 1982*, enchâsse ces droits. Elle prévoit notamment ce qui suit :

- le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada;
- le français et l'anglais ont le même statut dans toutes les institutions parlementaires et dans l'ensemble de l'administration publique canadienne;
- les tribunaux fédéraux peuvent choisir ou le français ou l'anglais.

Attirez l'attention des élèves sur la création de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et la création de la Charte des droits et libertés en 1982, 13 ans plus tard. Demandez pourquoi les droits linguistiques devaient être intégrés à la Charte s'ils étaient déjà prévus dans la *Loi sur les langues officielles*.

Demandez à des équipes de deux élèves de créer un sketch (si possible en français et en anglais) qui montre en quoi la *Loi* peut être importante pour un citoyen canadien. Invitez les volontaires à présenter leur sketch.

QUATRIÈME ÉTAPE

Posez des questions : Qu'en est-il des provinces? Sont-elles bilingues aussi?

Après discussion avec les élèves, confirmez-leur que le Nouveau-Brunswick est la seule administration (province ou territoire) qui a deux langues officielles, le français et l'anglais. Le Nunavut, un territoire, a trois langues officielles, le français, l'anglais et les langues inuites (inuktitut et inuinnaqtun). C'est le seul territoire doté d'une loi de protection linguistique, la *Loi sur la protection de la langue inuit*. Elle a été adoptée en 2008 en vue de protéger la langue inuite et en augmenter le nombre de locuteurs.

Dites aux élèves que deux millions de Canadiens font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. La *Loi sur les langues officielles* vise à assurer la vitalité et le développement de ces communautés.

Montrez aux élèves la vidéo de 51 minutes (ou des extraits de celle-ci) sur le périple de Jim Chabot, 23 ans, qui s'est

donné l'objectif de traverser le Canada en ne parlant que le français pour sensibiliser les gens à la situation des francophones à l'extérieur du Québec. La vidéo se trouve à l'adresse www.youtube.be/pJULJs0EmnA; vous pouvez aussi leur faire lire un article (ou même plus) sur son aventure (www.noslangues-ourlangages.gc.ca/fr/blogue-blog/jimchab-fra, par exemple).

Vous pouvez à la place présenter la vidéo de 11 minutes *The Canadian Francophone Experience*, créée par Citoyenneté et Immigration Canada, à l'adresse www.youtube.be/KZwbCMyTFCU (des sous-titres anglais sont offerts). On y présente des immigrants francophones et leur famille qui expliquent pourquoi ils ont choisi de vivre dans un milieu francophone à l'extérieur du Québec.

Parlez ensuite de la vidéo ou de l'article avec la classe. Posez des questions : À votre avis, Jim a-t-il atteint son objectif? Qu'avez-vous appris sur la culture francophone à l'extérieur du Québec? En quoi les nouveaux acquis influencent-ils votre vision de l'importance de la *Loi sur les langues officielles*?

Demandez aux élèves, en équipes de deux, de faire un diagramme de Venn qui illustre l'importance de maintenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

CINQUIÈME ÉTAPE

Dites aux élèves que le Canada a connu une hausse fulgurante du nombre de locuteurs de langues non européennes comme le mandarin, le cantonais, l'arabe, le punjabi et le tagalog. Il y a maintenant plus d'un demi-million de personnes qui parlent chacune de ces langues au Canada.

Demandez aux élèves quelles sont les cinq langues les plus parlées au Canada. Donnez-leur la réponse ou dites-leur de faire des recherches eux-mêmes (en 2018, c'était, en ordre décroissant, l'anglais, le français, le mandarin, le cantonais et le punjabi).

Rappelez aux élèves que le Canada est un pays multilingue. Sur recommandation de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Canada a annoncé une politique sur le multiculturalisme en 1971. Un rapport en 1987 concluait que la politique n'était plus utile comme elle était. Elle visait à préserver la culture et la langue

des immigrants venus d'Europe, mais les immigrants avaient commencé à arriver d'autres parties du monde, notamment l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie, et leurs préoccupations étaient aussi davantage diversifiées. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* de 1988 a été créée pour remédier à la situation.

Demandez aux élèves de donner des exemples de manières dont les communautés ethniques ont façonné l'identité canadienne au cours des décennies. Donnez-leur du temps de recherche si possible; les élèves pourraient se mettre en équipes de deux ou en petits groupes et choisir ensemble un groupe ethnique sur lequel faire leur étude.

Parlez de leurs réponses en classe.

Dites aux élèves qu'en mars 2019, l'honorable Mélanie Joly, ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, a affirmé ce qui suit :

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada. Elles sont au cœur de qui nous sommes en tant que Canadiennes et Canadiens. [...]

En 1969, le Canada s'est donné une *Loi sur les langues officielles* afin de concrétiser le rêve d'un pays qui repose sur la coexistence pacifique entre deux grandes communautés linguistiques, francophone et anglophone, vivant ensemble et bâtissant un pays respectueux de sa diversité.

En ce 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, nous réaffirmons l'importance de la dualité linguistique. Avec les langues autochtones, elles sont un puissant symbole de la diversité et de l'inclusion au sein de notre société, quelle que soit notre langue maternelle. Partout au pays, la population peut témoigner de la riche histoire des langues officielles et être fière de son patrimoine linguistique.

Dites aux élèves que vous aimeriez avoir leur opinion sur le bilinguisme au Canada. Montrez-leur d'abord l'infographie *Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles* (www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/canadiens-pensent-bilinguisme-et-llo.pdf). Demandez-leur de faire la liste des points dont il faut tenir compte pour analyser l'information (date du recensement,

questions posées, personne qui a posé les questions, personnes interrogées [groupes d'âge, régions, langues parlées, etc.]) et de motiver leurs choix.

Dites-leur de réfléchir aux questions suivantes :

- Pourquoi le sondage tentait-il d'inclure des personnes de plusieurs régions politiques/sexes/âges au Canada?
- Pourquoi les réponses aux questions objectives et subjectives peuvent-elles varier si la personne répond par Internet ou par téléphone?
- Pourquoi n'a-t-on inclus que les adultes (18 ans et plus) et que deux sexes?
- Les résultats du sondage Environics de 2012 se trouvent à la fin de l'article. Pourquoi différent-ils des résultats du sondage plus récent du Commissariat?

Les élèves de niveaux supérieurs pourraient lire la présentation sur le sondage à www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2016/presentation-sondage-sur-langues-officielles-et-bilinguisme de manière à s'informer des objectifs du sondage et à en approfondir les résultats.

Pour les élèves de niveaux supérieurs, des équipes de deux élèves peuvent écouter une vidéo de 6 min 32 s dans laquelle des élèves du secondaire disent ce qu'ils pensent de la dualité linguistique à www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/enseignants/video-charte.

Dites-leur de faire ce qui suit :

1. prendre des notes pour résumer les réponses de la vidéo;
2. écrire des questions qui pourraient susciter des réflexions similaires;
3. donner les réponses à leurs questions.

Donnez aux élèves 15 minutes pour mettre leurs pensées sur papier, individuellement ou en équipes de deux.

Abordez ensuite les questions suivantes avec la classe : Comment un pays qui adhère au multiculturalisme comme valeur fondamentale peut-il n'avoir que deux langues officielles? Le bilinguisme a-t-il encore sa place au Canada aujourd'hui? Dans l'affirmative, comment serait-il possible à votre avis de maintenir la pertinence de la *Loi sur les langues officielles* dans une société multiculturelle avec autant de cultures et de langues?

Enfin, remettez-leur un bulletin de vote sur lequel il est écrit *Bilinguisme au Canada* et demandez-leur de cocher

oui ou non. Prévoyez de l'espace où les élèves pourront écrire au moins trois arguments qui appuient leur opinion.

ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES

- Demandez aux élèves de faire une recherche sur les effets de l'incapacité de parler l'une ou l'autre des langues officielles au Canada. Dites-leur de trouver au moins trois de ces effets (par exemple, 35 % des personnes qui ne parlent ni anglais ni français vivent dans la pauvreté). Demandez-leur de proposer une solution à tout effet négatif. Dites-leur de créer une affiche d'une page pour présenter leur travail.
- Les élèves peuvent faire des affiches pour les corridors de leur école ou produire un message spécial à lire lors des annonces publiques pour parler de l'importance du 50^e anniversaire du bilinguisme au Canada à leurs camarades plus vieux et plus jeunes.
- Les élèves peuvent produire le texte et les images de leur propre livre pour enfants avec deux personnages qui se rencontrent, mais ne parlent pas la même langue. Une fois qu'ils auront terminé, demandez-leur de décrire les difficultés qu'ont vécues leurs personnages et les solutions qu'ils ont trouvées.
- De petits groupes d'élèves peuvent débattre de la pertinence pour le Canada de demeurer un pays bilingue, avec des arguments pour et contre.

RESSOURCES

La plupart des ressources ci-dessous sont directement tirées de la version anglaise du plan de leçon. Il incombe à l'enseignant de trouver des équivalents français s'ils n'existent pas déjà.

Frises chronologiques

- Chronologie du gouvernement du Canada (www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/canadiens-loi-langues-officielles/historique-loi-langues-officielles.html)
- Chronologie visuelle du Commissariat aux langues officielles (www.clo-ocol.gc.ca/fr/chronologie)

Histoire du bilinguisme au Canada

- Vidéo sur les origines du bilinguisme au Canada du professeur Marcel Martel (www.youtube.be/nUbMS3TU9kM)

Activités ludiques bilingues pour les élèves de 6^e à 9^e année

- Commissariat aux langues officielles – Origami, option 1 (www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/origami_e.pdf)
- Commissariat aux langues officielles – Origami, option 2 (www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/origami_f.pdf)

Sources générales sur la Loi sur les langues officielles

- Site Web du Commissariat aux langues officielles (www.clo-ocol.gc.ca/fr)
- *Loi sur les langues officielles*, 1969 – Entrée dans l'Encyclopédie canadienne (www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/langues-officielles-1969-loi-sur-les)
- *Loi sur les langues officielles*, 1998 – Entrée dans l'Encyclopédie canadienne (<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-langues-officielles-1988>)
- Description de la *Loi sur les langues officielles* donnée par le gouvernement du Canada (www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/canadiens-loi-langues-officielles/loi-service-population-canadienne.html)
- Vidéo d'une émission de radio en français et anglais dans une école secondaire où les élèves ont une entrevue avec le commissaire aux langues officielles (www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/LaurenHill_academy_sub_fra.mp4)
- Baladodiffusion par 2020 Network intitulée *Explain Like I'm Five, Importance of Official Languages Act with Raymond Théberge* (www.soundcloud.com/canada2020/explain-like-im-five-23-the-official-languages-act-with-raymond-thaberge) (anglais seulement)

Bilinguisme

- Entrevue avec Jimmy Chabot qui a traversé le Canada en ne parlant que français (www.clo-ocol.gc.ca/fr/cyberbulletin/2018/jim/chab)

- Entrée de l'Encyclopédie canadienne sur la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/commission-royale-denquete-sur-le-bilinguisme-et-le-biculturalisme)
- Vidéo brochant le portrait des minorités de langue officielle au Canada par Statistique Canada (anglais seulement) Partie 1 (www.youtube.com/watch?v=YCwuJzwVLik) Partie 2 (www.youtube.com/watch?v=mR0SsBQ8zBY)
- Taux de bilinguisme au Canada au fil des décennies par Statistique Canada (www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2016001-fra.htm)

Langues autochtones au Canada

- Information sur les langues autochtones au Canada de l'Ontario Institute for Studies in Education ([www.oise.utoronto.ca/deepeningknowledge/Teacher_Resources/Curriculum_Resources_\(by_subjects\)/Indigenous_Native_Languages.html](http://www.oise.utoronto.ca/deepeningknowledge/Teacher_Resources/Curriculum_Resources_(by_subjects)/Indigenous_Native_Languages.html)) (anglais seulement)

Au-delà du français et de l'anglais au Canada

- Infographie affichant les langues des immigrants au Canada selon les données du recensement de 2016 (www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2017025-fra.htm)
- Une youtubeuse montréalaise cherche à aller au-delà du bilinguisme (www.youtube.com/watch?v=h8KEe6NYY8Q) (anglais seulement)

Livres pour enfants sur les pensionnats

- *As Long as the River Flows* de Larry Loyie
- *When We Were Alone* de David Robertson
- *Shi-shi-etko* de Nicola I. Campbell
- *I Am Not a Number* de Jenny Kay Dupuis
- *When I Was Eight* et la suite *Not My Girl* de Christy Jordan-Fenton
- *Fatty Legs* et *A Stranger at Home: A True Story* de Christy Jordan-Fenton (recommandé pour les élèves de niveau intermédiaire)

QUESTIONS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES PROPRES AU PLAN DE LEÇON

Avant les activités

- Les élèves comprennent-ils de manière générale le sens que revêtent le bilinguisme et le multiculturalisme?
- Les élèves comprennent-ils clairement les grands événements et changements qui sont survenus entre l'arrivée des Européens sur les terres qui portent aujourd'hui le nom de Canada et l'époque actuelle, marquée par un bilinguisme officialisé par le gouvernement fédéral?
- Les élèves ont-ils songé à l'importance de l'identité et aux effets de sa perte potentielle sur un peuple ou une personne?
- Les élèves savent-ils déjà des choses sur l'existence des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada et sur le maintien ou non de leur vitalité?
- Les élèves ont-ils pensé à la manière d'assurer la vitalité du bilinguisme chez la population canadienne dans une société de plus en plus multiculturelle et multilingue?

Après les activités

- Les élèves décriront le sens que revêtent le bilinguisme et le multiculturalisme.
- Les élèves comprendront clairement les grands événements et changements qui sont survenus entre l'arrivée des Européens sur les terres qui portent aujourd'hui le nom de Canada et l'époque actuelle, marquée par un bilinguisme officialisé par le gouvernement fédéral.
- Les élèves réfléchiront à l'importance de l'identité et aux effets de sa perte potentielle sur un peuple ou une personne et exprimeront leurs idées sur le sujet.
- Les élèves en apprendront sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada et sur le maintien ou non de leur vitalité.
- Les élèves réfléchiront à la manière d'assurer la vitalité du bilinguisme chez la population canadienne dans une société de plus en plus multiculturelle et multilingue.

QUESTIONS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Avant les activités

- Comprenez-vous de manière générale le sens que revêtent le bilinguisme et le multiculturalisme?
- Comprenez-vous clairement les grands événements et changements qui sont survenus entre l'arrivée des Européens sur les terres qui portent aujourd'hui le nom de Canada et l'époque actuelle, marquée par un bilinguisme officialisé par le gouvernement fédéral?
- Savez-vous déjà des choses sur l'importance de l'identité et les effets de sa perte potentielle sur un peuple ou une personne?
- Avez-vous réfléchi à l'existence des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada et sur le maintien ou non de leur vitalité?
- Avez-vous pensé à la manière d'assurer la vitalité du bilinguisme chez la population canadienne dans une société de plus en plus multiculturelle et multilingue?

Après les activités

- Vous expliquerez et donnerez des exemples de bilinguisme et de multiculturalisme.
- Vous transmettez votre compréhension des grands événements et changements qui sont survenus entre l'arrivée des Européens sur les terres qui portent aujourd'hui le nom de Canada et l'époque actuelle, marquée par un bilinguisme officialisé par le gouvernement fédéral.
- Vous réfléchirez à l'importance de l'identité et aux effets de sa perte potentielle sur un peuple ou une personne et exprimerez votre opinion sur le sujet.
- Vous transmettez ce que vous avez vécu et appris sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada et sur le maintien ou non de leur vitalité.
- Vous réfléchirez à la manière d'assurer la vitalité du bilinguisme chez la population canadienne dans une société de plus en plus multiculturelle et multilingue et exprimerez vos idées sur le sujet.

GRILLE D'ÉVALUATION

POINTS GÉNÉRAUX

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
DISCUSSION	L'élève a participé de manière limitée aux discussions avec l'enseignant.	L'élève a correctement participé aux discussions avec l'enseignant.	L'élève a activement participé aux discussions avec l'enseignant.	L'élève a eu une participation exemplaire aux discussions avec l'enseignant.
CONTENU	L'élève a affiché une compréhension limitée des concepts, des faits et des termes.	L'élève a affiché une compréhension élémentaire des concepts, des faits et des termes.	L'élève a affiché une grande compréhension des concepts, des faits et des termes.	L'élève a affiché une excellente compréhension des concepts, des faits et des termes.
TRAVAIL ÉCRIT	Le rapport de l'élève comportait de nombreuses erreurs grammaticales et était mal structuré et flou.	Le rapport de l'élève était généralement clair et suivait une certaine structure, mais comportait de nombreuses fautes grammaticales.	Le rapport de l'élève était clair et bien structuré, mais comportait quelques erreurs importantes.	Le rapport de l'élève était très clair et bien organisé et comportait peu d'erreurs.
PRÉSENTATION ORALE	La présentation de l'élève était confuse, les élèves avaient peu d'entrain et aucune discussion n'a pu s'ensuivre.	La présentation de l'élève était généralement claire, mais manquait d'entrain et il y a eu peu de discussions ensuite.	La présentation de l'élève était claire et dynamique, mais manquait un peu d'entrain; une bonne discussion a suivi.	La présentation de l'élève était très claire et faite sur un ton enthousiaste et a entraîné de vives discussions.
TRAVAIL D'ÉQUIPE	Les membres ont apporté une contribution minimale au groupe, très peu de coopération.	Les membres ont apporté une certaine contribution au groupe, mais la coopération était superficielle.	La plupart des membres ont apporté une importante contribution au groupe et le niveau de coopération était bon.	Tous les membres ont apporté une contribution considérable au groupe et les membres du groupe ont très bien collaboré.

POINTS SPÉCIFIQUES

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
PREMIÈRE ÉTAPE	L'élève a affiché une compréhension limitée de l'importance de la langue comme partie intégrante de son identité, notamment en quoi les mots peuvent le rapprocher de sa famille et de sa société.	L'élève a affiché une compréhension élémentaire de l'importance de la langue comme partie intégrante de son identité, notamment en quoi les mots peuvent le rapprocher de sa famille et de sa société.	L'élève a affiché une bonne compréhension de l'importance de la langue comme partie intégrante de son identité, notamment en quoi les mots peuvent le rapprocher de sa famille et de sa société.	L'élève a affiché une excellente compréhension de l'importance de la langue comme partie intégrante de son identité, notamment en quoi les mots peuvent le rapprocher de sa famille et de sa société.
DEUXIÈME ÉTAPE	L'élève s'est fait une idée limitée, dans sa réponse personnelle, des histoires qu'il a lues, surtout du fait de perdre sa langue.	L'élève s'est fait une idée élémentaire, dans sa réponse personnelle, des histoires qu'il a lues, surtout du fait de perdre sa langue.	L'élève s'est fait une bonne idée, dans sa réponse personnelle, des histoires qu'il a lues, surtout du fait de perdre sa langue.	L'élève s'est fait une excellente idée, dans sa réponse personnelle, des histoires qu'il a lues, surtout du fait de perdre sa langue.
TROISIÈME ÉTAPE	L'élève a apporté une contribution minime au sketch qui montre en quoi la <i>Loi sur les langues officielles</i> peut être importante pour un citoyen canadien.	L'élève a apporté une certaine contribution au sketch qui montre en quoi la <i>Loi sur les langues officielles</i> peut être importante pour un citoyen canadien.	L'élève a apporté une bonne contribution au sketch qui montre en quoi la <i>Loi sur les langues officielles</i> peut être importante pour un citoyen canadien.	L'élève a apporté une excellente contribution au sketch qui montre en quoi la <i>Loi sur les langues officielles</i> peut être importante pour un citoyen canadien.
QUATRIÈME ÉTAPE	Le diagramme de Venn était limité et illustre mal l'importance de maintenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.	Le diagramme de Venn était élémentaire et illustre sommairement l'importance de maintenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.	Le diagramme de Venn était détaillé et illustre bien l'importance de maintenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.	Le diagramme de Venn était très détaillé et illustre avec brio l'importance de maintenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.
CINQUIÈME ÉTAPE	L'élève a peu d'arguments ou a des arguments faibles pour étayer son opinion de l'importance du bilinguisme au Canada.	L'élève a présenté des arguments pour étayer son opinion de l'importance du bilinguisme au Canada.	L'élève a présenté de nombreux arguments pour étayer son opinion de l'importance du bilinguisme au Canada.	L'élève a présenté de nombreux arguments solides pour étayer son opinion de l'importance du bilinguisme au Canada.



LANGAGE ET LANGUE EN PROGRAMMATION

Par Carolyn Gruske

Dans un contexte où croît sans cesse la demande pour des cours de programmation, les enseignants ont toujours le même questionnement : quel langage convient le mieux pour enseigner? Faut-il opter pour la popularité (Python, Ruby) ou privilégier les langages traditionnels qui serviront mieux les élèves (SQL, C++)? Cependant, la problématique «linguistique» ne devrait pas s'arrêter là pour les enseignants des technologies de la communication : il faut aussi intégrer dans la réflexion les deux langues officielles du Canada, surtout à l'occasion du 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*.

Je ne suis pas en train de dire que les élèves devraient apprendre les règles de grammaire pendant les cours d'informatique. Ils doivent seulement être sensibilisés à l'importance de programmer en tenant compte de la diversité linguistique.

Au Canada, cette diversité se résume bien souvent au français et à l'anglais, mais dans un monde où l'expérience utilisateur et l'accessibilité pour tous priment, on pourrait être même appelé à développer des logiciels à interface dans des dizaines de langues. En fait, la production de logiciels multilingues n'est qu'une infime, quoiqu'importante, partie de la conception de l'expérience utilisateur.

«L'expérience utilisateur, c'est le volet humain de la création Web», explique Carolyn Van, directrice de la conception de programmes pour la torontoise Learning Code, un organisme caritatif qui donne des cours aux enseignants et aux élèves,

« surtout les femmes, les filles, les handicapés, les jeunes Autochtones et les nouveaux arrivants », pour leur montrer comment programmer et bien comprendre les technologies. L'organisme offre gratuitement des plans de leçon et donne ses cours et laboratoires d'informatique dans des écoles de partout au Canada au moyen de ses 14 fourgonnettes Code Mobile, qui transportent des ordinateurs portables d'école en école.

« Sans l'expérience utilisateur, on n'a que des lignes de code sans égard à la diversité des besoins humains. Le concepteur de cette expérience est une personne qui prend habituellement le temps de saisir les nuances entre les cultures, le spectre des besoins en matière d'accessibilité et les différences dans les capacités physiques et cognitives. Sans l'expérience utilisateur, le numérique s'appauvrit et devient inutilisable. Si la conception n'a pas été bien faite, le client sera frustré et ira voir ailleurs », ajoute-t-elle.

Sur le plan des accommodements purement physiques, une bonne expérience utilisateur consiste en la création d'applications, de programmes et de logiciels utilisables pour tous, y compris ceux qui ont des déficiences motrices fines ou des troubles de la vision ou de l'ouïe. Souvent, les solutions qui conviennent à ces personnes passent par la parole : des commandes vocales qui activent des fonctionnalités dans l'ordinateur, de la parole-texte pour décrire les photos et vidéos ou des transcriptions automatiques de fichiers audio. Il va sans dire que de telles aides doivent pouvoir être accessibles dans la langue de l'utilisateur si on veut qu'elles lui soient utiles.

Non seulement est-ce une bonne habitude à prendre pour le programmeur et une façon de rendre les logiciels

encore plus accessibles, mais il y a de ces occasions où le développement d'une application ou d'un programme bilingue devient une nécessité absolue.

« Ce n'est pas seulement important, c'est même la loi au Québec, précise Diana Cheptene, chef des studios IBM à Montréal pour IBM Canada Ltée. Ce n'est même pas une possibilité. La loi l'exige : les produits doivent être offerts aux utilisateurs du Québec en anglais et en français en même temps. »

Dans cette optique, Cheptene explique que dans sa formation d'intégration des nouveaux employés, IBM leur montre les pratiques à privilégier pour la conception d'interfaces utilisateur et de logiciels dans leur ensemble, en insistant sur l'importance de développer des applications accessibles en plusieurs langues.

« Nous parlons de toute cette économie de la personnalisation des applications pour les utilisateurs. C'est une tendance bien nette dans le marché, et si on veut faire vivre une expérience personnalisée aux utilisateurs, c'est important de tenir compte de la langue. Il est tout aussi important d'offrir une expérience utilisateur agréable, et ça passe par la langue, par la sensibilité à la culture, par la sensibilité aux différences régionales. »

Le Québec n'a pas seul à imposer des règles relativement aux contenus. Le gouvernement du Canada, par exemple, publie des normes sur la création d'interfaces de programmation d'applications que doivent suivre les développeurs qui veulent pouvoir utiliser ses données. Ces normes indiquent que les interfaces doivent pouvoir prendre en charge les langues officielles et donnent des instructions explicites sur le sens qu'il faut en retirer (par exemple utiliser les codes linguistiques et interpréter les en-têtes HTTP relatifs à la langue d'une certaine manière). Les diplômés qui se retrouvent à faire de la programmation ou du développement d'applications pour des organismes publics devront donc garder en tête les besoins des utilisateurs francophones et anglophones.

Même ceux qui vont au privé ou dans des établissements publics s'aperçoivent souvent qu'ils doivent utiliser des données du gouvernement; il leur devient donc utile d'apprendre à manipuler les logiciels bilingues. C'est d'autant plus vrai si l'organisation souhaite aller chercher le plus grand nombre d'utilisateurs ou de clients.

La même chose peut se dire des élèves qui veulent seulement rendre leurs projets accessibles au plus de gens possible.

« Le contenu sur Internet est majoritairement en anglais, mais il ne faut pas en croire que tous devraient se contenter de lire l'anglais. En fait, bien des gens en sont incapables, et votre site ne sera pas consulté par ceux qui n'en comprennent pas la langue », indique Christine McWebb, directrice de la Stratford School of Interaction Design

« Non seulement est-ce une bonne habitude à prendre pour le programmeur et une façon de rendre les logiciels encore plus accessibles, mais il y a de ces occasions où le développement d'une application ou d'un programme bilingue devient une nécessité absolue. »

« Nous parlons de toute cette économie de la personnalisation des applications pour les utilisateurs. C'est une tendance bien nette dans le marché, et si on veut faire vivre une expérience personnalisée aux utilisateurs, c'est important de tenir compte de la langue. Il est tout aussi important d'offrir une expérience utilisateur agréable, et ça passe par la langue, par la sensibilité à la culture, par la sensibilité aux différences régionales.

and Business, partie intégrante de l'Université de Waterloo. L'école s'emploie à enseigner aux étudiants les arts numériques et le design dans une perspective de mondialisation du commerce.

Si l'idée d'avoir du contenu dans plus d'une langue ne vient pas naturellement à l'esprit de tout le monde, McWebb explique qu'en revanche, une fois l'idée présentée aux étudiants et ces derniers informés du fait qu'on rend ainsi les programmes et applications accessibles au plus grand nombre, ils adoptent la chose assez facilement.

McWebb continue en ces mots : « Je dirais que la génération d'élèves actuellement au secondaire et même d'étudiants à l'université est très sensible à cette question [celle de l'inclusion]. Ils sont conscients de leurs droits, obligations et responsabilités et de ce qui se dit sur la question de l'égalité des chances pour tous, donc ce n'est en rien une surprise. Et je pense qu'au-delà du simple fait de leur faire prendre conscience de l'existence d'autres langues sur Internet, de leur faire comprendre qu'ils devraient peut-être y songer un peu plus, ils seront encouragés à avoir une vision globale axée sur l'accessibilité

et l'inclusion, qui ne se limitera pas à la simple langue. »

Bien sûr, c'est une chose de penser à un concept, mais c'en est complètement une autre de mettre en pratique les leçons apprises. Bien que les élèves, surtout ceux qui ne suivent pas de programmes d'immersion, n'aient pas les compétences linguistiques nécessaires pour créer eux-mêmes des contenus en français et en anglais, Lennart Nacke, professeur agrégé et directeur du HCI (Human Computer Interaction) Games Group et du Games Institute de la Stratford School, affirme que les enseignants peuvent les encourager à collaborer avec des élèves parlant une autre langue afin de leur donner l'occasion de parfaire leur travail d'équipe et leur donner aussi la chance de participer à un projet bilingue ou multilingue.

Nacke suggère également que les enseignants incitent les élèves qui souhaitent améliorer leurs compétences sur leur temps libre à faire du bénévolat dans des projets à source libre, en particulier au sein de petits groupes qui cherchent des personnes pour effectuer des tâches de localisation, de traduction ou de documentation. C'est, dit-il, une merveilleuse occasion d'apprendre, surtout si les élèves sont capables de travailler avec des programmeurs et des développeurs chevronnés.

(Les logiciels libres sont des logiciels qui sont créés, développés et maintenus par des groupes de personnes qui exécutent le travail sans rémunération et qui donnent accès à leurs programmes gratuitement. Le navigateur Web Firefox et le programme de messagerie électronique Thunderbird sont deux des programmes libres les plus connus. Le programme de publication de sites Web et de gestion de contenu WordPress en est un autre. Bien que



CONSEILS pour créer des programmes bilingues et multilingues

- N'oubliez pas que les mots et les phrases ne sont pas de la même longueur dans les différentes langues, alors laissez-vous l'espace nécessaire dans vos mises en page (surtout dans les menus et les colonnes).
- Évitez d'utiliser des images de drapeaux pour indiquer les langues disponibles. Écrivez plutôt le nom de la langue dans la langue même afin que les utilisateurs puissent la reconnaître. Il faut donc utiliser «français» et «English», pas «English» et «French» ni «anglais» et «français».
- Choisissez des polices qui prennent en charge les accents ou les caractères qu'utilisent toutes les langues du site.
- Mettez l'information sur la langue affichée du site Web dans l'URL, par exemple www.exemple.com/fr pour les pages françaises et www.exemple.com/en pour les pages anglaises.
- Il est aussi utile d'ajouter les balises hreflang pour indiquer la langue de la page (ou du site Web) si on veut que les moteurs de recherche voient correctement le contenu du site Web dans les diverses langues.
- Utilisez des services de traduction automatique en ligne (comme Google Traduction), mais demandez toujours à un locuteur natif ou à un traducteur de la paire de langues visée de réviser le résultat pour vous assurer de dire la bonne chose et d'utiliser les mots, expressions et idiomes qui ont du sens dans la culture cible.
- N'insérez pas de texte dans les images. Ainsi, la même image peut être utilisée pour toutes les langues du site. N'oubliez pas non plus que les descriptions textuelles des images doivent être traduites dans toutes les langues utilisées sur le site Web afin que les personnes utilisant une technologie d'assistance puissent les comprendre dans leur langue de prédilection.
- Songez aux icônes au lieu (ou en plus) des mots pour orienter les utilisateurs dans les programmes et les applications, mais vérifiez bien que les icônes ont le même sens dans toutes les langues du site ou de l'application.
- Consultez les normes et directives existantes telles que i18n (pour l'internationalisation) et L10n (pour la localisation) pour savoir comment adapter le contenu (y compris les heures, les montants et les chiffres) de manière à tenir compte des différences dans les langues, coutumes et cultures (www.w3.org/International/questions/qa-i18n). Regardez aussi les directives concernant les langues et l'internationalisation applicables aux interfaces des appareils pour lesquels vous créez des programmes (comme Android ou iOS).

ces applications comptent des millions d'utilisateurs, il existe d'innombrables projets de logiciels libres plus petits et moins connus, qui touchent à tous les intérêts imaginables.)

Il est important d'acquérir de l'expérience à l'extérieur de la salle de classe : selon Nacke, lorsque les élèves se dépêchent de terminer leurs travaux ou acquièrent leur expérience de création de programmes lors de marathons de programmation (où les équipes rivalisent pour créer de nouvelles applications le plus rapidement possible), ils en viennent à penser que le temps, c'est de l'argent et qu'il est plus important de finir rapidement que de songer à l'inclusion ou à l'intégration de plusieurs langues. Si les élèves veulent par la suite revenir en arrière et revoir leur travail en vue d'améliorer leur application ou leur programme sur ces plans, ils se heurtent à des embûches.

« Quelqu'un qui travaille dans une jeune entreprise, ou parfois qui sort fraîchement de l'université, et qui n'a jamais vraiment travaillé sur des projets de grande envergure va simplement se mettre à coder en dur sans réfléchir. Et on se retrouve alors avec une sorte de base de mots codés en dur difficiles à traduire ou des mots comme "join" ou "log in" pour lesquels le passage à une autre langue est ardu », dit Nacke, expliquant que les commandes liées aux mots doivent être codées en variables et que les variables doivent pointer vers un dictionnaire.

« Mais bien sûr, inutile d'en souligner l'importance, parce qu'on développe un logiciel dans un pays comme le Canada et qu'il faut que le logiciel soit offert dans les deux langues. Sachant qu'il y a deux communautés linguistiques au pays, même si vous n'avez qu'un site Web, il est bon de le rendre accessible dans ces deux langues. »

Au-delà des cours de programmation, le fait de mentionner qu'il y a une demande pour des traducteurs dans l'industrie des technologies pourrait donner à d'autres élèves, ceux et celles qui s'intéressent aux langues ou aux communications, des idées de carrière ou de loisir qui les interpellent.

Bien qu'il faille plus de temps et de ressources pour enseigner de nouveaux concepts, en particulier ceux qui ne sont pas obligatoires dans les curriculums, l'un des grands avantages à montrer aux élèves à quel point il est nécessaire et utile de programmer en deux langues ou plus, c'est la possibilité pour l'enseignant de choisir le degré de difficulté qui convient le mieux. En mots simples, « étant donné que le Canada a deux langues officielles, il est pertinent de rendre une application accessible en français et en anglais si on veut rejoindre tout le monde au pays »; ce pourrait être suffisant pour susciter l'intérêt des élèves pour la programmation et les langues officielles du Canada.

—
Carolyn Gruske est une journaliste primée et ancienne rédactrice en chef de magazine. Ses textes sont souvent à la croisée des affaires, de la technologie et du droit, mais elle s'intéresse aussi beaucoup à l'éducation.



LES VERTUS DU BILINGUISME

Par **Christine L. Cho, Ph. D.**

Dès l'enfance, je voulais savoir parler l'anglais et le français, mais le bilinguisme m'a glissé des mains. J'en éprouve un grand regret et je suis actuellement en train de corriger le tir. Pourtant, j'avais tout ce qu'il fallait pour devenir bilingue : j'ai commencé à suivre des cours de français à l'école albertaine que je fréquentais à l'âge de cinq ans. Je me souviens avoir fait beaucoup d'exercices pratiques là-bas, dans un environnement fort agréable. Mes grands-parents maternels vivaient de plus à Montréal; ils pouvaient très bien se débrouiller en français et m'en enseignaient quelques morceaux ici et là au téléphone. Ma voisine et meilleure amie était francophone et je me plaisais à l'entendre parler avec sa famille. Mon père a étudié le français et l'allemand à l'école et aimait beaucoup lancer des conversations en français à la table (au grand détriment de ma mère, qui n'avait jamais suivi de cours de français). Lorsque nous sommes déménagés en Ontario, les cours de français ont commencé en 6^e année et c'était bien différent. Nous avions des livres et des cahiers. Nous posions les mêmes questions à chaque cours : Comment t'appelles-tu? Quelle est la date d'aujourd'hui?

Quel temps fait-il? Nous conjugions des verbes et écrivions des phrases dans nos cahiers.

Malgré l'importante fracture dans le style d'enseignement, j'ai poursuivi mon apprentissage du français pendant tout le secondaire et ai même été placée en enrichi en français de 11^e année. Mais pendant la majeure partie de mon parcours, c'est la grammaire, la mécanique linguistique qui prenait le dessus. Nous parlions en classe, mais seulement pour répondre à des questions pour lesquelles la réponse était déjà toute faite. Nous n'avions pas de conversations, du moins pas le genre qui pourrait vraiment nous aider à l'extérieur de la classe. C'est pourquoi à mon premier voyage à Montréal, j'ai eu l'impression de ne rien comprendre. Je pouvais lire et écrire en français, mais mes compétences orales traînaient de la patte loin derrière. Je ne devenais pas la personne bilingue que j'aurais voulu être à ce stade-là. J'ai perdu toute confiance et j'ai mis fin à mon apprentissage. Mais je n'ai pas pour autant changé d'opinion sur le bilinguisme et je suis demeurée convaincue que les Canadiens devraient parler plus d'une langue et maîtriser les deux langues officielles.

Au début des années 2000, le nombre de programmes d'immersion française a augmenté en flèche en Ontario. Même avant la naissance de ma fille, les gens me demandaient déjà si nous allions l'inscrire à un programme d'immersion française. Je répondais toujours qu'il fallait d'abord faire sa connaissance et déterminer si un tel programme pourrait lui convenir. Je suis consciente des avantages de parler plus d'une langue et je voulais que mon enfant puisse en bénéficier, mais pas à n'importe quel prix. L'apprentissage d'une langue, comme en faisait foi ma propre expérience, était un processus difficile qui ne donnait pas toujours les résultats escomptés. Je croyais que tous les parents avaient ce genre de réflexion sur la pertinence d'inscrire leurs enfants à un programme d'immersion française, mais j'ai plutôt découvert que bon nombre d'entre eux voyaient l'immersion française comme un mode de hiérarchisation des élèves, une espèce d'école privée dans l'école publique. C'était devenu de l'élitisme en quelque sorte. Les programmes sont souvent surpeuplés de filles et manquent cruellement d'élèves d'autres origines ethniques et races. J'ai vu des élèves dont la langue maternelle n'était pas l'anglais et d'autres ayant des troubles d'apprentissage lâcher l'immersion et reprendre le programme en anglais. Je connais des parents qui sentaient qu'ils devaient choisir entre un programme adapté à leur enfant ou le maintien de ce dernier en immersion française même si, dans le réseau scolaire public de l'Ontario, les élèves qui ont besoin d'aide ou d'accommodements ont droit aux services en ce sens, qu'ils suivent le programme en anglais ou celui en français. Il y a aussi un autre facteur en jeu : la classe sociale. Les statistiques

laissent entendre que les programmes d'immersion française attirent des élèves de milieux aisés. À vrai dire, ce sont les écoles qui offrent l'immersion qui se trouvent dans des quartiers riches.

Après la naissance de ma famille, nous avons vite constaté qu'elle avait une affinité pour les langues. Elle parlait déjà assez clairement avant d'avoir un an et savait lire avant de commencer l'école. Nous avons pensé que le français pourrait être un défi stimulant à relever pour elle. Je me suis alors rendu compte que nous considérions d'emblée que le programme d'immersion française était plus exigeant, donc « meilleur ». Je me cramponnais aussi à l'idée d'un bilinguisme bénéfique pour mon enfant, qui lui ouvrirait des portes.

Au sein de notre conseil scolaire, le programme d'immersion commençait à la maternelle, et c'est à ce moment que nous l'avons inscrite. Nous avons eu de la chance, quand j'y pense avec du recul. Le processus d'inscription n'a pas été une loterie, il n'a pas fallu se dépêcher pour être les premiers dans la file et il n'a pas été nécessaire de déménager. Nous l'avons simplement inscrite à l'école locale et avons espéré que tout se passe pour le mieux. Comme nous nous y attendions, elle a facilement intégré la nouvelle langue à son répertoire. Elle avait aussi d'excellents enseignants dont beaucoup étaient francophones. Ils faisaient bouger et chanter les élèves, un peu à la manière de la méthode intégrée accélératrice. Encore une fois, la chance lui a souri. La vague de popularité de l'immersion française continue de déferler sur l'Ontario, et il devient alors difficile de trouver des enseignants en français : il en manque cruellement dans le réseau scolaire public dans un contexte de demande en hausse. J'ai entendu trop d'étudiants en enseignement me dire qu'ils ont fait l'immersion française, mais que leur programme était plus axé sur le par cœur, comme j'ai moi-même eu. Ils ne se sentent ainsi pas assez à l'aise en français pour même songer à devenir enseignants dans la langue de Molière.

Au secondaire, malgré la quantité d'écoles spécialisées en ville, ma fille a décidé de continuer en immersion française, le français étant devenu pour elle quelque chose d'important. L'école secondaire qui offre le programme d'immersion française n'est pas l'école où elle aurait été censée aller, et c'était l'une des rares qui avaient fermé les inscriptions. Si elle avait voulu quitter le programme, elle aurait eu à changer d'école. Elle voulait cependant catégoriquement que son français s'améliore encore. À son retour de l'école un jour de 9^e année, elle était tellement emballée à l'idée de participer à un programme d'échange en France que nous avons su qu'il fallait la laisser y aller. Sa partenaire d'échange a vécu avec nous pendant deux mois et nous avons vu son anglais se développer. Lorsque nous avons envoyé notre fille en France, nous savions qu'elle y enrichirait son bagage de

connaissances sur les langues et cultures anglaise et française. Notre fille se considère comme bilingue et a développé un intérêt pour l'origine des langues et les subtiles interrelations entre langue et culture. Pour ses études universitaires, une prochaine année, elle envisage Ottawa ou Québec. Elle désire étudier en anglais, mais vivre dans un milieu où elle peut mettre son français en pratique. Je suis très contente qu'elle pense ainsi parce que c'est l'un des grands problèmes de l'immersion française : le manque d'occasions d'utiliser le français à l'extérieur de l'école. Ma fille a encore une fois eu la chance de bénéficier d'un échange qui a été constructif pour elle et de connaître une personne à qui parler en ligne régulièrement pour éviter de perdre ses acquis en français. Nous avons aussi des voisins francophones qui communiquent avec elle périodiquement.

Ma fille est devenue une source d'inspiration pour moi, et son expérience en apprentissage de la langue m'a convaincue de la nécessité de réaliser mon désir de parler les deux langues officielles. J'ai moi aussi commencé à converser en français avec ma voisine. Pour remédier d'une certaine façon à la pénurie d'enseignants en français, j'ai organisé une activité communautaire destinée à l'apprentissage du français à Angers en France pour les étudiants en enseignement, par l'intermédiaire de mon université, ce qui m'a donné l'envie de travailler sur ma communication orale. J'ai dû envoyer des courriels à des enseignants en France, une occasion idéale pour parfaire mes compétences en lecture et écriture. J'ai des appréhensions, mais je me rends bien compte que le seul moyen d'apprendre, c'est d'essayer.

Je repense souvent à un voyage en camping que nous avons fait sur la côte est lorsque ma fille avait 9 ans. Nous avons fait un arrêt dans un camping privé près de Trois-Rivières. La seule personne anglophone qui travaillait là-bas, le propriétaire, était absente lorsque nous sommes arrivés. Nous avons été stupéfaits de voir notre fille se rendre au comptoir et réserver une place pour nous. Plus tard dans la soirée, le propriétaire est venu nous voir sur notre terrain. Il voulait rencontrer la petite « Française » avec des parents anglophones. Il s'est assis avec elle et lui a parlé pendant au moins une demi-heure. C'est le genre d'événement que je voulais que le bilinguisme apporte à ma fille. Pour moi, c'est l'illustration parfaite du rêve qu'avait Pierre Elliott Trudeau en créant la *Loi sur les langues officielles*. Reste à savoir comment faire pour que tous les Canadiens puissent profiter d'une telle richesse.

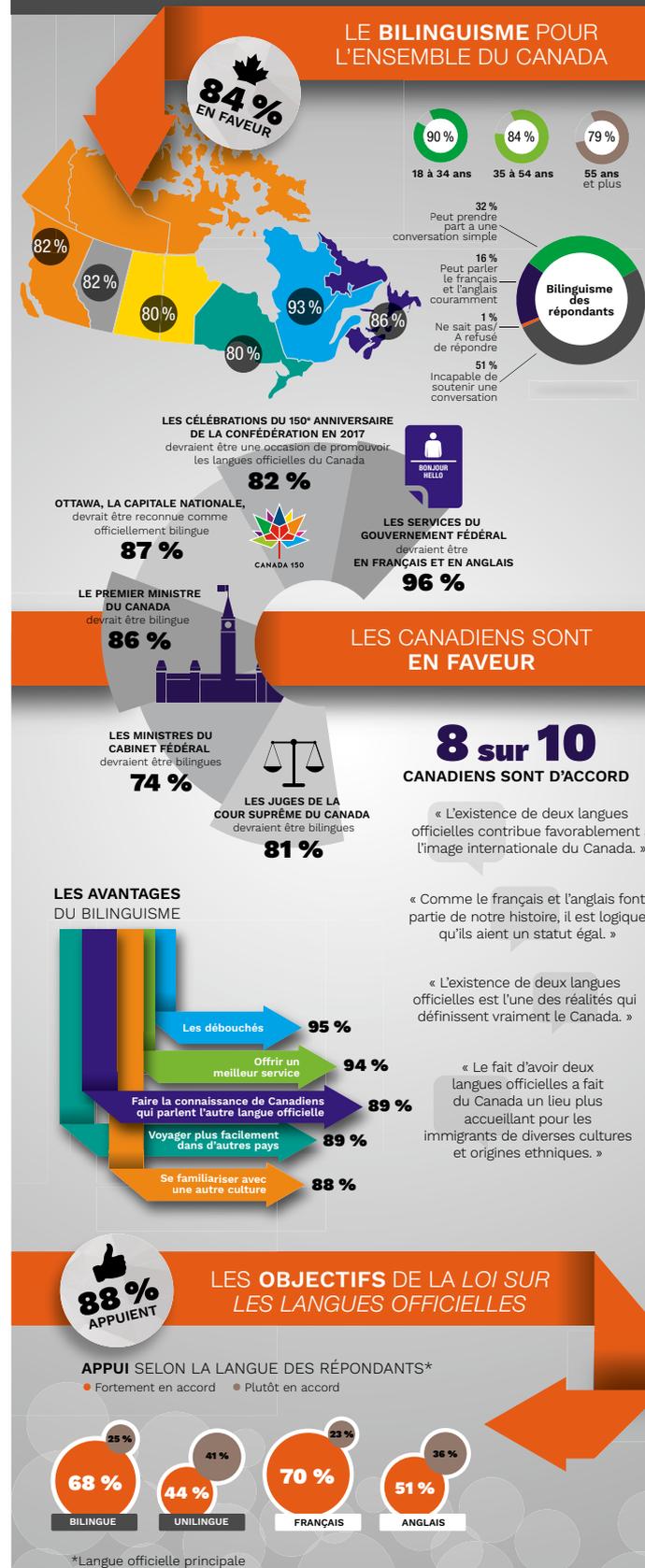
Christine L. Cho, Ph. D., est professeure adjointe à la Schulich School of Education de l'Université Nipissing. Artiste visuelle active et ancienne enseignante au primaire, elle a recours aux supports visuels et à la pédagogie critique pour développer des manières d'acquérir les notions et éprouve des difficultés avec la manière dont fonctionnent actuellement les écoles. Ses travaux de recherche contribuent au dialogue sur la représentation raciale, ethnique, linguistique et LGBTQ+ en milieu scolaire.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA 1969-2019



CE QUE LES CANADIENS PENSENT

du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles



Sondage administré par Nielsen pour le compte du Commissariat aux langues officielles, de février à mars 2016. Les résultats du sondage téléphonique comportent une marge d'erreur, à l'échelle nationale, de +/-3,1%, 19 fois sur 20.

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS



LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Une adaptation continue

Par Carolyn Gruske

Le Canada est un pays bien différent de ce qu'il était en 1969 à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. C'est pourquoi on s'emploie actuellement à en réviser le contenu.

«La *Loi* a 50 ans. À une époque marquée par des changements sociaux, que ce soit les nouvelles technologies ou l'évolution du profil démographique de la société, l'immigration ou la transformation de nos milieux de vie partout au Canada, il devient nécessaire de renforcer la *Loi*», explique le sénateur René Cormier, président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Depuis maintenant deux ans, le Comité sénatorial écoute le témoignage de citoyens canadiens de partout au pays, notamment des jeunes qui ont été parmi les premiers à faire leur exposé, dans sa quête pour renforcer et améliorer les droits légaux et les protections que confère la *Loi* aux locuteurs francophones et anglophones, où qu'ils vivent dans le pays.

De plus, le ministère du Patrimoine canadien, que dirige la ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, Mélanie Joly, entame de son côté un travail de modernisation de la *Loi* et a reçu des mémoires de Canadiens qui proposent des moyens de l'optimiser.

Le Sénat souhaitait qu'un rapport avec recommandations de révisions futures soit prêt à la mi-2019. Le sénateur Cormier voulait que le rapport soit accessible aux Canadiens avant les prochaines élections fédérales, qui ont eu lieu le 21 octobre 2019.

«C'est toujours une question sensible, les politiciens ont toujours un peu peur de



Images de gauche à droite :
Charte canadienne des droits et libertés (source : www.collectionscanada.gc.ca),
sénateur René Cormier (source : l-express.ca)

parler des langues parce qu'on touche alors à l'identité, et ensuite à l'unité nationale», ajoute Cormier.

«La *Loi sur les langues officielles* a d'abord été créée pour assurer la pérennité du Canada tel qu'il est. Dans les années 1960, il y avait une réelle tension entre le Québec et le reste du Canada, et [la *Loi*] se voulait rassembleuse, une espèce de contrat social en quelque sorte. C'est pourquoi on parle d'elle comme d'une loi quasi constitutionnelle. Elle est très importante pour les Canadiens. J'espère donc personnellement que [la *Loi*] s'impose dans les débats publics, à l'approche des prochaines élections fédérales.»

Stéphanie Chouinard, professeure adjointe en sciences politiques à l'Université Queen's et au Collège militaire royal du Canada, a été l'une des personnes à témoigner devant le Comité sénatorial. Elle souligne que tous les principaux partis politiques fédéraux se sont dit en faveur de la révision de la *Loi*.

«La modernisation de la *Loi sur les langues officielles* est une démarche multipartite. Il n'y a pas que Mélanie Joly : il y a aussi des conservateurs comme Alupa Clarke, par exemple, qui parlent de la nécessité de moderniser la *Loi sur les langues officielles*. Les promesses différeront peut-être selon la personne à qui on s'adresse pendant la campagne électorale, mais j'ai l'impression que les trois grands partis feront des promesses en ce sens», dit-elle.

Peu importe ce qu'il adviendra de la *Loi*, qu'elle soit révisée avant l'élection, modifiée après l'élection ou laissée telle quelle parce que d'autres projets ont priorité, elle n'en demeure pas moins, dans sa mouture actuelle en 2019, bien différente du document créé en 1969. En effet, la *Loi sur les langues officielles* a tout un historique de révisions.

«C'est un document vivant sur bien des plans, car il doit s'adapter à l'évolution de la société canadienne», explique Linda Cardinal, professeure d'études politiques et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques à l'Université d'Ottawa.

Une deuxième version de la *Loi* a été adoptée en 1988, puis en 2005, le Parlement a adopté le projet de loi S-3 qui clarifiait la portée de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, de manière à établir un précédent pour toute révision de la *Loi*.

Il est difficile d'enseigner la loi et ses révisions à tous les niveaux, car la création de la loi est l'aboutissement de l'histoire du Canada dans sa presque totalité. Comme l'explique Chouinard, c'est l'arrivée des loyalistes «qui a donné le coup d'envoi à la transformation de la composition linguistique du futur Canada, dans une colonie à l'époque encore majoritairement francophone».

Leur arrivée, leur désir d'avoir un gouvernement adoptant la tradition de la common law (qui a vu le jour en Angleterre et est fondée sur la jurisprudence et non sur des règles écrites) et utilisant l'anglais (alors que les entités publiques fonctionnaient en français et suivaient la tradition de droit

civil, née en France et fondée sur une série exhaustive de règles, comme c'était pratique courante depuis l'Acte de Québec de 1774) et les événements qui ont suivi, notamment la création de la province du Haut-Canada, les rébellions de 1837-1838 et le rapport de Lord Durham, ont tous joué un rôle dans la création de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, première constitution du pays. Même par la suite, la question linguistique a continué à faire la pluie et le beau temps dans la politique du pays.

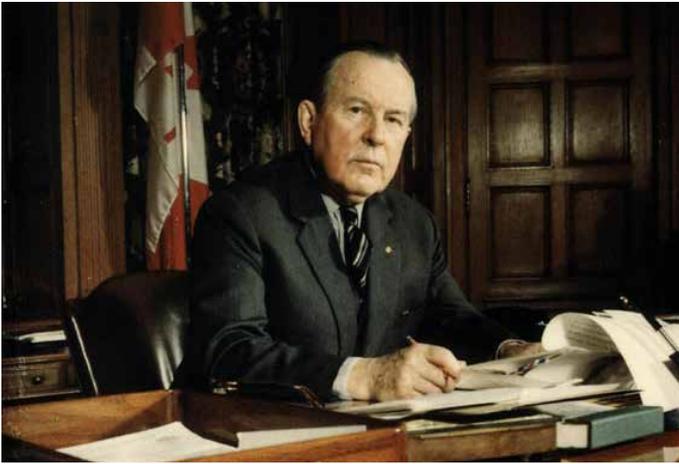
Dans les cours sur la *Loi* de Matthew Hayday, professeur d'histoire à l'Université de Guelph, même s'il y a une longue histoire des politiques linguistiques au Canada, ce dernier commence habituellement par les années 1960, la Révolution tranquille et la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme de 1963, sous le premier ministre Lester B. Pearson, car «il n'y a avant 1960 aucun sentiment de crise qui incite le gouvernement fédéral à prendre les mesures qu'il a adoptées à ce moment-là».

«La Loi a 50 ans. À une époque marquée par des changements sociaux, que ce soit les nouvelles technologies ou l'évolution du profil démographique de la société, l'immigration ou la transformation de nos milieux de vie partout au Canada, il devient nécessaire de renforcer la Loi.»

— Sénateur René Cormier

Selon lui, cette crise tient du moins en partie au fait que les francophones ont l'impression que le gouvernement fédéral les laissait tomber et qu'il ne leur offrait pas de services en français; la création de la *Loi sur les langues officielles* se voulait un moyen de renverser la vapeur.

«Le but de la *Loi* est de promouvoir deux langues officielles au pays et de pouvoir offrir une gamme complète de services fédéraux aux anglophones et aux francophones, dans leur propre langue. Ce n'est pas une question de faire du Canada un pays bilingue où tout le monde parle français et anglais. En effet, l'un des principes fondamentaux de la



Le premier ministre Lester B. Pearson a institué la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963.

Loi sur les langues officielles est qu'il devrait être possible pour les francophones qui représentent plus du quart de la population du pays de vivre et de recevoir des services publics dans leur langue, sans avoir à passer à l'anglais ou à apprendre l'anglais», affirme Hayday.

Robert J. Talbot, responsable de la recherche au Commissariat aux langues officielles, affirme qu'il faut accorder à la collaboration dans le processus de création de la *Loi* toute la place qui lui revient.

«L'une des raisons pour lesquelles nous avons une loi est l'historique de conflit qui caractérise le Canada. Mais nous devons aussi mettre en valeur les exemples de collaborations fructueuses. Pourquoi le Canada existe-t-il encore? Parce que nous avons trouvé, non sans difficulté, des moyens pour que francophones et anglophones cohabitent. La *Loi sur les langues officielles* a un rôle essentiel à cet effet. C'est l'un des éléments centraux qui rend possible le Canada comme projet politique.»

Talbot ajoute qu'il existe des exemples de collaboration tout au long de l'histoire du pays, à commencer par Louis-Hippolyte La Fontaine et Robert Baldwin qui ont travaillé ensemble pour mettre en place le gouvernement responsable et John A. Macdonald et George-Étienne Cartier qui ont formé une alliance ayant mené à la création de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Même si la *Loi* a entraîné de réels changements dans la manière dont les services publics étaient rendus, tout n'était pas rose. À la fin des années 1980, la Constitution avait été rapatriée et la Charte des droits et libertés avait été adoptée (avec reconnaissance des droits linguistiques), mais on s'est rendu compte que la *Loi* manquait de mordant.

«Le fait que [la version de 1969] n'a été qu'une simple loi déclaratoire est rapidement devenu l'une des plus grandes faiblesses de la *Loi*. C'est pourquoi, en 1988, lorsque le gouvernement Mulroney a décidé de modifier avec

beaucoup d'aplomb la *Loi sur les langues officielles*, la plus importante refonte de la *Loi* qui a jamais eu lieu jusqu'à présent, plusieurs articles de cette loi ont été rédigés de manière à être justiciables; ainsi, si la Commission des langues officielles constatait qu'il y avait des récidivistes dans l'appareil fédéral, il pouvait décider de s'adresser à la Cour fédérale», dit Chouinard.

Un autre changement d'importance apporté à la version de 1988 imposait au gouvernement fédéral le devoir d'assurer la santé et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

«On a ajouté un nouvel article, l'article 7, qui dit que le gouvernement canadien avait l'obligation de veiller au développement et à l'épanouissement de ses communautés de langue officielle tant au Québec que dans le reste du Canada. C'était donc une nouvelle loi, et une loi très importante, car elle donnait au gouvernement le statut de protecteur de ces minorités», dit Cardinal.

«Puis, les changements survenus en 2000 visaient à renforcer cet article parce que malgré les bonnes intentions du gouvernement, il était impossible de savoir comment s'y prendre pour le mettre en application. La modification apportée en 2000 visait à étoffer l'article comme il était devenu nécessaire de le faire et à montrer que le gouvernement ne restait pas les bras croisés dans ce dossier.»

Dans leurs cours sur les changements potentiels à apporter à la *Loi*, Cardinal et Chouinard expliquent que l'utilisation des médias sociaux et la conformité de cette utilisation aux obligations énoncées dans la *Loi* devraient faire partie des questions fondamentales à traiter dans la version révisée. Faire de la politique par des gazouillis, est-ce une façon acceptable de transmettre de l'information? Que se passe-t-il lorsque les gazouillis ne sont diffusés que dans une seule langue officielle?

Lorsqu'on ajoute au mélange l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et les outils de traduction en ligne, on obtient un tableau passablement complexe. Les traductions automatiques sont-elles suffisamment bonnes, claires et compréhensibles pour être considérées comme des traductions en français ou en anglais aux termes de la *Loi*? Quelle est l'obligation du gouvernement vis-à-vis de l'exactitude des traductions?

Chouinard et Cardinal estiment que ce sont là des questions qui peuvent être soulevées lors de discussions en classe dans plusieurs matières et à plusieurs niveaux scolaires, et qu'elles constituent un excellent point de départ des leçons sur la *Loi*.

Pour les élèves plus âgés, Chouinard propose un autre sujet de discussion, soit la révision des fonctions du commissaire aux langues officielles afin de faciliter l'application de la *Loi* et de mettre en place des sanctions plus graves en cas de violation de la *Loi*. C'est un thème qu'elle a abordé devant le Sénat.

« Nous devons donner plus de pouvoir au commissaire aux langues officielles ou changer complètement son rôle et créer un tribunal administratif grâce auquel les particuliers canadiens n'auront plus besoin de passer par le commissaire aux langues officielles. Les citoyens n'auront qu'à demander réparation directement à ce tribunal. »

Cardinal propose un autre exercice pour les élèves plus âgés : comparer la façon dont les différentes administrations du pays gèrent leurs obligations envers les communautés de langue officielle.

« Ils pourraient essayer de déterminer l'aménagement linguistique de chaque province, autrement dit le cadre adopté dans chaque cas. Où, au Canada, peut-on obtenir des services publics en français et en anglais? Ce n'est qu'un exemple d'exercice. »

« Il est intéressant que les élèves sachent que le Nouveau-Brunswick est la seule province dotée d'une loi sur les langues officielles, comme le gouvernement fédéral. L'Ontario a une loi sur les services en langue française. Le Manitoba a une politique. Quelle est donc la différence entre une loi sur les langues officielles, une simple loi qui aborde une question parallèle et une politique? »

Bien que la réflexion sur la façon dont le gouvernement fédéral interagit avec la population canadienne puisse être un peu abstraite pour certains élèves, Talbot offre quelques suggestions pour vulgariser les effets de la *Loi*.

« Comment expliquer [la *Loi*] à un enfant de la maternelle? Les enfants de cinq ans peuvent visiter le Musée des enfants de Gatineau en français comme en anglais. Les enfants de dix ans peuvent visiter un parc national ou un lieu historique national du Canada en français comme en anglais. Les jeunes

de 18 ans peuvent faire une demande de bourse fédérale ou de stage offert par le gouvernement fédéral en français comme en anglais. Je pense donc que [la *Loi*] est plus liée aux habitudes de vie et aux aspirations des jeunes qu'on pourrait le croire à première vue. »

En tant que professeurs, Cardinal, Chouinard et Hayday sont unanimes : les étudiants qu'ils rencontrent connaissent très peu la *Loi sur les langues officielles* et son histoire. La chose est toutefois grandement compréhensible en raison du climat politique actuel du pays, et c'est d'ailleurs un élément à garder à l'esprit lorsqu'on s'adresse aux élèves d'aujourd'hui; ce n'est pas une partie intégrante du paysage culturel comme dans les années 1960, 1970, 1980 et même au début des années 1990 lorsque des questions comme la souveraineté du Québec, le référendum québécois et l'Accord du lac Meech faisaient les manchettes.

« On ne pense pas à l'Ontario francophone ou à l'Acadie. Les anglophones vont penser au Québec. Et le Québec ne fait plus de vagues à l'échelle nationale depuis maintenant une vingtaine d'années. Il y a eu pendant un certain temps une espèce de tension entre le Québec et le Canada anglais. Mais aucune crise majeure qui avive le désir de séparation. Pas de référendums. Aucun gouvernement élu, pas même celui du Parti québécois, n'avait comme volonté première de tenir un référendum. Ce n'est donc inconsciemment pas pour eux quelque chose qui mérite qu'on y porte attention », dit Hayday.

—
Carolyn Gruske est une journaliste primée et ancienne rédactrice en chef de magazine. Ses textes sont souvent à la croisée des affaires, de la technologie et du droit, mais elle s'intéresse aussi beaucoup à l'éducation.

Liens multimédias

Afin de donner aux élèves une meilleure idée du contexte des années 1960 et de l'atmosphère qui a mené à la création de la *Loi sur les langues officielles*, Stéphanie Chouinard recommande deux films du site de l'Office national du film : *Acadia Acadia!?!?* (www.onf.ca/film/acadia_acadia) et *Les événements d'octobre 1970* (www.onf.ca/film/evenements_doctobre_1970) qui, dit-elle, « aborde la montée du nationalisme au Québec et les conséquences de l'injustice économique que ressentaient les

Canadiens français au Québec », même s'il concerne avant tout la crise du FLQ.

L'ONF décrit *Acadia Acadia!?!?* comme un tableau croqué sur le vif des protestations étudiantes qui ont secoué l'Université de Moncton en 1968-1969. Menées par des étudiants désireux d'une plus grande reconnaissance du fait français au Nouveau-Brunswick, les manifestations ont donné lieu à des marches dans la rue, à des pétitions et à une grève d'occupation, mais aussi à de nombreuses discussions entre étudiants cherchant à rétablir l'identité acadienne.

